

10
J.C.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

278

PARIS, LE



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du mercredi 28 janvier 1948

Présidence de M. DUCLERCQ, Président d'âge

La séance est ouverte à 14 heures 30

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. CHARLES-CROS, Paul DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, Julien GAUTIER, GUENIN, Corentin LE CONTEL, LIENARD, MOLINIE, NOCAT, OU RABAH, Germain PONTILLE, Mme Marie ROCHE, MM. ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, Mlle TRINQUIER,

Excusés : MM. BRIZARD, LONGCHAMBON, SOLDANI, Mme VIALLE, WALKER.

Absents : MM. LE COENT, Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET, PAQUIRISSAMPOULLE, ROMAIN,

ORDRE DU JOUR

- Constitution du Bureau.

.../...

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT rappelle que la Commission a été convoquée pour procéder à la constitution de son bureau.

M. GARGOMINY demande la reconduction pure et simple du bureau.

M. MOLINIE fait la même proposition.

A l'unanimité, les commissaires décident de reconduire le bureau sortant. Ce dernier est donc constitué à nouveau comme suit :

Président :	M. ARMENGAUD
Vice-Présidents :	M. LE CONTEL
	M. PONTILLE
Secrétaires :	M. CHARLES-CROS
	M. OU RABAH

LE PRESIDENT D'âge demande à M. ARMENGAUD de bien vouloir occuper le fauteuil de Président.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.

LE PRESIDENT, après avoir remercié les commissaires de la confiance qu'ils lui témoignent, tient à exprimer le souhait que le bureau collabore avec lui plus étroitement encore que pendant l'année écoulée pour promouvoir l'étude, non seulement des questions transmises par l'Assemblée Nationale, mais encore de celles qui lui semblent primordiales en elles-mêmes en regard de l'économie générale du pays.

M. LE CONTEL propose que la méthode déjà employée l'an dernier soit à nouveau celle qui régira les prochains travaux.

LE PRESIDENT le remercie de cette adhésion. Il lui semble toutefois utile de préparer à l'avance l'étude de certaines questions susceptibles de faire l'objet d'un projet de loi dont la Commission risque d'être saisie selon la procédure d'urgence.

En ce qui concerne le projet de loi, portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et corrélativement de certaines des positions fiscales, il signale que les ministres des Finances et des Affaires étrangères

.../...

doivent être entendus par les Commissions des Finances et des Affaires étrangères. Il demande à la Commission si elle désire participer également à l'audition des Ministres.

M. GAUTIER estime que cette audition est nécessaire car les objections morales qui s'opposeraient au projet de loi ne tomberaient qu'en raison de l'utilisation rationnelle et économique de ces ressources.

M. MOLINIE exprime l'accord du groupe communiste.

LE PRESIDENT prend acte de l'unanimité de la Commission sur ce point. Il fera les démarches utiles auprès du Président de la Commission des Finances.

Il rappelle, en second lieu, que la Commission s'était penchée sur le problème d'une "véritable réforme fiscale"; il suppose que ses membres désirent poursuivre l'examen de cette question.

M. MOLINIE propose que soit désigné comme rapporteur un commissaire membre de la Commission des Finances.

M. DUCLERCQ propose qu'un avis soit étudié et élaboré puis transmis à la Commission des Finances.

M. LE CONTEL estime qu'il n'y a pas lieu de devancer ainsi la Commission des Finances.

M. ROCHEAU est partiellement du même avis. Il estime que la Commission pourra faire connaître, en séance, son opinion.

LE PRESIDENT, après avoir attiré l'attention sur le fait que la Commission des Finances constitue pratiquement un prolongement du ministère devant le Parlement, estime qu'il n'est pas sans danger de laisser le Conseil de la République juger les arguments économiques à travers une opinion comptable.

M. ROCHEAU se déclare prêt à rapporter cette question qu'il a déjà étudiée.

Il est décidé que Mme ROCHE ~~et~~, MM. ROCHEAU, GADCOIN et SIAUT se joindront au Président pour l'étude de cette question. M. ROCHEAU est désigné comme responsable.

En troisième lieu, LE PRESIDENT signale que le rapport sur la proposition de résolution (n° 309, année 1947) viendra en discussion devant la Commission, au cours

.../...

d'une prochaine séance.

En quatrième lieu, le Président signale à l'attention de la Commission que le problème essentiel des prix comparés pourrait être prochainement examiné par la Commission et faire l'objet d'une question orale avec débat.

Deux autres questions : la Charte de Genève et le tarif douanier devront être examinées dans un assez bref délai.

Pour les trois dernières questions, il estime utile que des responsables soient désignés.

Une sous-commission composée de MM. MOLINIE, CHARLES-CROS, NOVAT, BARDON-DAMARZID, GAUTIER étudiera le problème des prix comparés, M. CHARLES-CROS étant le responsable de ce groupe d'études.

En ce qui concerne la Charte de Genève, MM. ROCHEREAU, DUCLERCQ, PONTILLE, Mlle TRANQUIER et Mme BRION sont désignés. M. DUCLERCQ en sera le responsable.

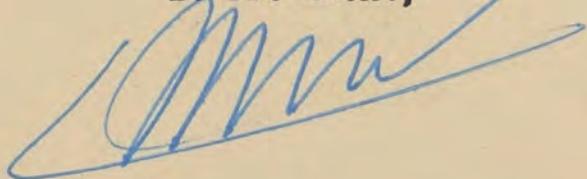
Enfin la politique douanière sera examinée par MM. SAUER, LE CONTEL, GARGOMINY, Mme VIALLE. M. LE CONTEL est désigné comme responsable.

Il est décidé, en outre, que les rapports d'enquête, sur les opérations d'importation et sur la liquidation des surplus, seront discutés devant la Commission, le 15 février.

Après un échange de vues sur les prochaines réunions, au cours duquel la majorité des membres a demandé que les séances soient tenues, en principe, le jeudi matin à 9 heures trente, le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et propose de lever la séance.

La séance est levée à 15 heures cinquante.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES

DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du vendredi 30 janvier 1948

Présidence de M. ARMENGaud, Président

La séance est ouverte à 9 heures 15

Présents : MM. ARMENGaud, BRIZARD, CHARLES-CROS,
Paul DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, Julien
GAUTIER, LONGCHAMBON, MOLINIE, Germain PONTILLE,
ROCHEREAU.

Absents : M. BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. GUENIN,
LE COENT, Corentin LE CONTEL, LIENARD,
Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET, NOVAT,
OU RABAH, PAQUIRISSAMPOULLE, Mme MARIE ROCHE,
MM. ROMAIN, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIE
Mme VIALLE, M. WALKER.

ORDRE DU JOUR

- Examen pour avis et nomination de rapporteur du projet
de loi (n° 43, année 1948) adopté par l'Assemblée nationale

...../....

portant retrait de la circulation des billets de 5.000 Frs de la Banque de France.

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT expose aux commissaires présents pour quelles raisons il a cru devoir demander à examiner pour avis le projet de loi (n° 43, année 1948) adopté par l'Assemblée Nationale portant retrait de la circulation des billets de 5.000 Frs de la Banque de France et pourquoi il a convoqué d'urgence la Commission.

Il lui a semblé que la mesure proposée par le Gouvernement faisait apparaître une contradiction avec les autres projets du "Plan MAYER". Le retrait des billets de 5.000 Frs est une mesure de déflation brutale, alors que les autres mesures et, en particulier, la liberté du commerce de l'or, tendent à entraîner la hausse des prix et services.

On peut concevoir deux politiques :

- l'une, de crédit dirigé, tendant à épouser les moyens de paiement et à créer un "matelas bancaire" de monnaie scripturale;

- l'autre, tendant à rendre la liberté économique, avec, comme corollaires, la libération progressive des échanges intérieurs et extérieurs et du commerce de l'or.

Entre ces deux politiques, l'une et l'autre cohérentes, il faut choisir.

M. ARMENGAUD, estime que le Gouvernement a pu faire une opération politique; mais il appartient à la Commission de faire la critique de cette opération qui lui paraît inutile ou nuisible au point de vue strictement économique.

M. CHARLES-CROS soutient le même point de vue : le retrait des billets de 5.000 Frs est bien une opération d'ordre politique.

M. LONGCHAMBON reprend et confirme l'argumentation

.../...

de M. ARMENGAUD?

S'agit-il d'une opération de police, ou d'une opération de trésorerie ? Il ne lui semble pas que cela soit une opération de trésorerie, car elle serait partielle et partielle.

Partielle, parce que les encaisses des banques, caisses publiques et entreprises, les besoins immédiats des familles rendront tout prélèvement inopérant sur la majeure partie des billets retirés de la circulation. Comme telle, elle serait insuffisante, puisque la "ponction" porterait sur une centaine de milliards de francs seulement.

Partiale, car elle ne frapperait qu'une catégorie de détenteurs.

Il n'est pas immoral de détenir des billets de 5.000 Frs on ne peut songer à pénaliser indistinctement les porteurs.

Il y a lieu, estime-t-il, de demander au Gouvernement de donner des précisions et des garanties sur la portée et la nature de l'opération qu'il a entreprise : elle doit être avant tout une opération de police.

LE PRESIDENT rappelle que l'échange des billets avec le blocage pourrait comporter des effets économiques salutaires s'il s'accompagnait d'un effort technique. Mais rien n'a été fait pour inviter les particuliers à utiliser les comptes en banque et favoriser l'usage du chèque.

Il estime que de telles mesures seront essentiellement susceptibles de créer une atmosphère de défiance à l'égard de la monnaie.

M. MOLINIE pense que les inconvénients de la mesure ne peuvent être compensés par ses avantages. En particulier, elle crée une situation difficile dont sont victimes, actuellement de nombreux particuliers privés de numéraires ou de petits commerçants privés de clients.

M. GAUTIER estime que trois hypothèses peuvent justifier ces mesures :

- 1°) Assainissement du marché;
- 2°) Réédition d'un pouvoir d'achat excédentaire;
- 3°) Encouragement à l'usage du chèque et du compte de dépôt.

Or, il ne semble pas que le Gouvernement ait pris les dispositions nécessaires à assurer le succès d'une

.../...

seule d'entre ces entreprises.

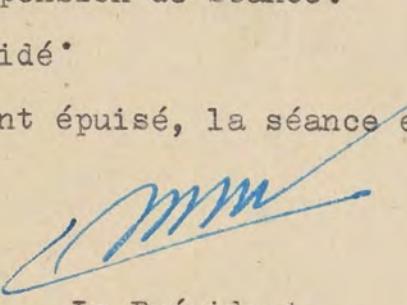
LE PRESIDENT rappelle, qu'en tout état de cause, il importe que l'un des commissaires soit nommé rapporteur de la Commission et puisse poser, à ce titre, au Gouvernement, les questions nécessaires.

M. LONGCHAMBON est désigné comme rapporteur pour avis.

LE PRESIDENT propose qu'une réunion soit tenue au cours de la première suspension de séance.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.


Le Président,

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du lundi 2 février 1948

La séance est ouverte à 9 heures

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, CHARLES CROS,
GARGOMINY, Julien GAUTIER, ROCHEREAU,
Mme VIALLE.

Absents : Mme BRION, MM. BRIZARD, GUÉNIN, LE COENT,
Corentin LE CONTEL, LIENARD, LONGCHAMBON,
Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET, MOLINIE,
NOVAT, Adbelmajid OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLÉ, Germain PONTILLE, Mme
Marie ROCHE, MM. ROMAIN, SAUER, SIAUT,
SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. Maurice WALKER.
m. Didercq- Brizard

ORDRE du JOUR

- Nomination de rapporteur et examen pour avis du
projet de loi (n° 3144 A.N. et lettre rectificative
n° 3148) portant aménagement de certaines dispositions
de la réglementation des changes et corrélativement de
certaines dispositions fiscales.

- Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Le PRÉSIDENT exprime le regret de devoir constater l'absence d'un trop grand nombre de commissaires à une réunion consacrée à l'important projet de loi portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et corrélativement de certaines dispositions fiscales.

Les membres présents ayant, néanmoins, décidé d'ouvrir la discussion, l'examen du projet de loi (n° 47, année 1948) est abordé.

Le Président décrit l'économie générale du projet.

Il rappelle que la Commission ne se trouve pas pour la première fois saisie du problème de la libre circulation de l'or et des devises. Elle avait, lors de l'examen de la proposition de résolution (n° 68, année 1947) de M. Vieljeux, qui visait ce même objet, élaboré un avis d'un point de vue économique, en considération des nécessités du rééquipement national.

Au surplus, le ministre des Finances et la Commission des Finances avaient, alors, affirmé une opinion opposée au rétablissement de la liberté du marché de l'or et des devises.

Sans insister sur le fait que la Commission avait devancé les considérations qu'expose, aujourd'hui, le Gouvernement, le Président estime nécessaire de reprendre la position prise précédemment en vue de donner son plein effet économique au rétablissement du marché libre des moyens de "paiement international".

MM. CHARLES CROS et GARGOMINY expriment leur adhésion formelle à ce point de vue.

Sur la proposition de M. GAUTIER, les commissaires invitent le Président à suggérer une forme pratique et efficace pour l'action de la Commission dans le débat à intervenir.

Le PRÉSIDENT propose, alors, qu'un amendement soit déposé en vue de compléter l'article 3 par les dispositions suivantes :

"Ces décrets devront notamment prévoir l'attribution

de plein droit, en échange des moyens de paiement visés aux articles 1er et 2 ci-dessus, des licences d'importation visant :

a) des biens d'équipement dont la liste sera dressée après consultation des commissions des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République. La remise de la taxe de 25 % prévue à l'article 1er ci-dessus sera alors accordée ;

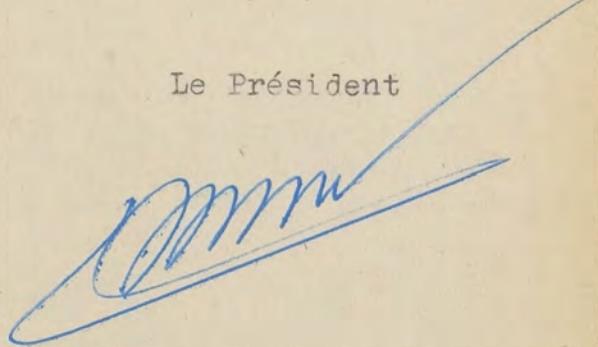
b) des matières premières ou des produits semi-finis dont la contrevaleur devra être réexportée dans un délai de six mois, renouvelable une fois s'il est nécessaire".

A l'unanimité, les commissaires présents approuvent la rédaction qui leur est soumise.

La Commission, devant désigner un rapporteur pour avis, charge son Président de rapporter l'ensemble de ses observations et de défendre l'amendement devant le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 55.

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. Armengaud, Président

Séance du jeudi 5 février 1948

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Présents : M. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, Paul DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, Corentin LE CONTEL, MERMET-GUYENNET, NOVAT, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mme VIALLE, M. Maurice WALKER.

Excusés : MM. LIENARD, LONGCHAMBON.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, Julien GAUTIER, GUENIN, LE COENT, Toussaint MERLE, MOLINIE, Abdelmajid OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE, Germain PONTILLE, Mme Marie ROCHE, MM. ROCHEREAU, ROMAIN, Mlle TRINQUIER.

Ordre du jour

I - Nomination de rapporteurs sur les propositions de résolution :
(n° 25, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement

.../...

à faire inventorier rapidement les sinistres causés aux familles des régions de l'Est et à mettre immédiatement en oeuvre un programme de fabrications spécialement destiné (à prix modiques) à ces familles sinistrées ;

(n° 26, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour assurer un approvisionnement normal de l'industrie cotonnière française en matières premières.

II - Examen de la proposition de résolution (n° 309, année 1947) de M. ARMENGAUD, tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

III - Questions diverses.

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, Président, à l'ouverture de la séance, adresse des paroles de bienvenue à M. Walker, qui, pour la première fois, participe aux travaux de la Commission.

Il invite ensuite les commissaires à procéder à deux nominations de rapporteurs.

M. Brizard est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 25, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à faire inventorier rapidement les sinistres causés aux familles des régions de l'Est et à mettre immédiatement en oeuvre un programme de fabrications spécialement destiné (à prix modiques) à ces familles sinistrées.

M. Walker est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 26, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires

.../...

- 3 -

pour assurer un approvisionnement normal de l'industrie cotonnière française en matières premières.

Abordant le second point de l'ordre du jour le PRESIDENT informe la Commission que M. Longchambon, rapporteur pour le fond de la proposition de résolution (n° 309, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides, a demandé à être chargé du rapport pour avis devant la Commission de la Production Industrielle.

Il propose de rapporter pour le fond en lieu et place de M. Longchambon.

La Commission donne son assentiment.

LE PRESIDENT entreprend alors un exposé des problèmes d'ensemble posés par la proposition de résolution n° 309.

En premier lieu, il signale que de grosses économies techniques sont à opérer dans le domaine du charbon.

M. SAUER objecte alors qu'une économie importante pourrait être réalisée si le Gouvernement renonçait à ses achats de charbon américain, au profit d'achats en Pologne par exemple.

LE PRESIDENT, après avoir signalé que la Pologne réclame en échange de ce combustible des produits finis que nous ne pouvons pas lui fournir, précise que la proposition vise essentiellement les économies sur le plan intérieur qu'il va passer en revue.

Ce sont en premier lieu les gros consommateurs qui doivent être mis à même de réduire leur consommation.

La S.N.C.F. est grosse consommatrice de charbon. Il ne semble pas que des efforts aient été faits pour intensifier la fabrication et l'importation de machines diesel.

Les chiffres de la consommation des navires, auxquels s'ajoutent certaines considérations techniques, traduisent l'importance des compressions à réaliser dans ce domaine.

.../...

De même, une normalisation des poêles et appareils ménagers permettrait des économies très substantielles.

Dans le domaine de la sidérurgie, notre pays est un de ceux où l'équipement et la mise en œuvre d'une production d'acier électrique ont été le plus gravement négligés. Aux économies qui pourraient être obtenues par une révision de nos procédés techniques, s'ajouteraient celles qui résulteraient du soufflage de l'oxygène dans les hauts fourneaux.

Nous souffrons d'un conservatisme industriel excessif et nous semblons ignorer qu'il y aura pénurie angoissante de charbon dans le monde, d'ici quelques années.

Mme BRION objecte que le charbon de la Ruhr permettrait à notre pays de renoncer à acheter du charbon aux Etats-Unis.

M. WALKER rappelle que le problème étudié est celui de l'utilisation et non de l'approvisionnement.

LE PRESIDENT, soulignant que ses soucis sont d'ordre technique, expose, après avoir dressé cet inventaire de nos économies à réaliser, que des mesures constructives s'imposent.

Il donne, tout d'abord, les raisons pour lesquelles il a cru devoir disjoindre les mesures d'exonération fiscale qui figuraient dans le dispositif initial.

Il indique, ensuite, que les chiffres de notre consommation traduisent un parallélisme troublant entre la quantité d'énergie consommée par tête d'habitant et le niveau de vie de la population.

Or, soixante millions de tonnes constituent la production charbonnière française maximum et chaque tonne de charbon possède un rendement très inférieur à celui d'une tonne de fuel ; par exemple, 75 milliards de Kilowatts-heure, soit 25 millions de tonnes de fuel, nous manquent pour avoir un niveau de vie comparable à celui des Etats-Unis.

- 5 -

Nos disponibilités en Pétrole sont limitées à 23,75 % des Pétroles de l'Irak, à une part des pétroles du Vénézuéla, et aux 70.000 tonnes de Pechelbronn.

Panthéon

En outre, ont été constituées les sociétés d'économie mixte (Pétroles d'Aquitaine, etc....). Nous sommes, dans ces domaines, riches d'espoirs plus que de pétrole (Maroc, Tunisie, Gabon).

La Compagnie Shell s'est engagée à investir 1 milliard en Tunisie en réservant à l'économie française les pétroles extraits.

Par contre, la Société Pechelbronn a refusé de modifier sa forme juridique et de financer la reconstruction de certaines installations détruites (Donges).

En considération de la gravité des obstacles de cette nature, il estime nécessaire de donner au Gouvernement le moyen de contraindre les sociétés à modifier leurs positions, et, en outre, d'encourager certains investissements de capitaux étrangers. A ce dernier propos, une garantie peut être obtenue pour assurer l'indépendance économique française, comme elle l'a déjà été lors des négociations entretenues par le Gouvernement avec la Compagnie Shell à propos de la Tunisie.

MM. BRIZARD et GADOIN tiennent, l'un après l'autre, à remercier le Président de son exposé auquel ils déclarent apporter leur adhésion.

LE PRESIDENT ayant fait allusion aux scrupules politiques du groupe communiste à l'égard des investissements étrangers, M. WALKER fait observer que la structure des sociétés constituées grâce à ces investissements pose un problème qui dépasse le cadre de la compétence de la Commission.

M. SAUER estime que la part du capital étranger ne devrait pas, en tout état de cause, dépasser 25 % du montant total des apports.

LE PRESIDENT lui répond que le Gouvernement aura pour rôle d'étudier ce point de vue et de promouvoir des solutions qui garantiront l'intérêt national.

M. WALKER estime que l'on devra loyalement, définir l'intérêt que les Américains pourront avoir à investir des capitaux.

.../...

- 6 -

LE PRESIDENT rappelle alors que les Etats-Unis, jadis exportateurs de pétrole, sont aujourd'hui importateurs et ont tout intérêt à accroître les ressources mondiales.

Il demande à la Commission de se prononcer sur le dispositif de la proposition de la résolution.

A l'unanimité, la Commission adopte la rédaction du paragraphe premier.

A propos du paragraphe 2°, M. SAUER exprime l'opposition du groupe communiste aux termes de l'alinéa a) et certaines réserves sur l'alinéa b) qui met à ses yeux en cause l'intégrité du principe des nationalisations.

Par huit voix et trois abstentions, la Commission adopte le paragraphe 2°.

La Commission décide ensuite de rechercher une nouvelle rédaction du paragraphe 3° et en confie le soin au Président assisté de plusieurs de ses collègues.

M. WALKER demande à ce propos que la récupération de la vapeur soit prévue dans cette rédaction.

En raison des modifications qu'il s'avère nécessaire d'apporter à l'ensemble du dispositif, il est décidé qu'une rédaction d'ensemble, coordonnant les diverses décisions prises dans la réunion de ce jour, sera soumise à l'adoption de la commission dans sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, Président.

Séance du mercredi 11 février 1948

La séance est ouverte à 15 heures 15.-

Présents : MM. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, Paul DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, Julien GAUTIER, Corentin LE CONTEL, LIENARD, MOLINIE, NOVAT, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

Excusé : M. LONGCHAMBON.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, GUENIN, LE COENT, Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET, Abdelmadjid OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE, Germain PONTILLE, Mme Marie ROCHE, MM. ROCHEREAU, ROMAIN, Maurice WALKER.

Ordre du Jour

I - Suite de l'examen de la proposition de résolution (n° 309, année 1947) de M. ARMENGAUD, tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

- 2 -

- II - Examen du problème de la réforme fiscale (n°s 2615, 3093 et 3165 A.N.)
- III - Nomination de 4 membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte. (Art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 modifié et complété par la loi du 3 juillet 1947).
- IV - Nomination d'un Commissaire délégué auprès de la commission des Finances (art. 26 du Règlement).
- V - Questions diverses.

Additif

- Nomination de rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

- Compte-rendu -

LE PRESIDENT, à l'ouverture de la séance, prie M. Le Contel de bien vouloir le remplacer à la prochaine réunion de la conférence des Présidents. Il s'excuse, d'autre part, auprès de la Commission d'avoir dû la convoquer en dehors de son horaire habituel et propose d'aborder l'examen de l'ordre du jour.

Les commissaires donnent leur assentiment. Il en est ainsi décidé.

LE PRESIDENT signale que la suite de l'examen de la proposition de résolution n° 309 est inscrite au premier point de l'ordre du jour. Il rappelle l'état des travaux déjà effectués. La commission s'était prononcée unanimement sur l'intérêt des économies à réaliser. Certaines réserves avaient toutefois été faites.

- 3 -

M. GARGOMINY fait alors savoir qu'il a préparé une nouvelle rédaction tenant compte des observations présentées; sur l'invitation du président, il en donne lecture.

Un échange de vues s'instaure sur les données essentielles de ces modifications à la suite duquel le Président propose à la commission de se prononcer sur chacun des paragraphes du dispositif.

M. MOLINIE tient préalablement à faire observer que, à son avis, l'examen du problème posé par la proposition de résolution n'est pas susceptible d'apporter une contribution efficace à l'étude de la question de l'énergie en France.

M. LE CONTEL tient à souligner les perspectives optimistes que laisse le Plan Monnet. Il estime que les Gouvernements successifs ont empêché la mise en oeuvre de ce programme qui aurait pu résoudre les difficultés que rencontre l'industrie française.

LE PRESIDENT fait observer que le Plan Monnet n'a pas, en ce domaine, le monopole du "réalisme". Il estime, d'ailleurs, ses prévisions irréalisables. Au surplus, la structure des mines de charbon en France ne permet pas un rendement élevé. En matière d'énergie électrique, la proposition de résolution envisage de mettre à la disposition du pays une ressource supérieure de 9 milliards de Kilowatts-heure à celle prévue par le plan Monnet.

M. DUCLERCQ fait observer, par ailleurs, que la proposition de résolution ne vise pas à mettre en échec le plan Monnet.

M. MOLINIE craint que l'on ne cherche à réaliser des économies fragmentaires. Il estime nécessaire de penser plutôt à activer par exemple la construction des barrages.

LE PRESIDENT objecte que cette dernière nécessité ne saurait permettre de résoudre à elle seule les problèmes de la production de l'énergie électrique.

M. MOLINIE insiste sur les mesures à suggérer au Gouvernement dans le corps de la proposition de résolution (Charbon de la Ruhr, Raffinage de pétrole par des moyens essentiellement français,...) faute desquelles la France se heurtera au grave problème du chômage déjà menaçant.

.. /

- 4 -

M. CHARLES-CROS estime que ces adjonctions modifieraient le sens de la proposition de résolution. Il lui semble plus opportun d'inviter les groupes à présenter leurs suggestions dans le cours du débat devant le Conseil.

La commission est alors consultée sur les divers paragraphes du dispositif de la proposition de résolution.

Le premier paragraphe est adopté à l'unanimité.

Par douze voix contre quatre, le paragraphe 2 est adopté.

Le troisième paragraphe est adopté par douze voix contre quatre.

Le quatrième paragraphe est adopté par douze voix contre quatre.

Sur la proposition du président, il est décidé de voter par division sur le cinquième paragraphe.

L'alinéa a), visant l'accroissement du potentiel français, est mis aux voix et adopté par douze voix contre quatre.

Madame BRION demande, préalablement, une précision relative aux sociétés d'économie mixte dont la création est préconisée dans le paragraphe 5.

LE PRESIDENT rappelle, à l'intention de Madame Brion, les données qu'il a déjà fournies à ce sujet et qui traduisent les difficultés qui ont résulté des craintes manifestées par les sociétés dont la Société Pechelbronn est un exemple.

M. MOLINIE suggère que l'on propose la constitution d'une société nationale, étatique.

LE PRESIDENT objecte que des conventions passées avec l'étranger nous en empêchent.

Mme BRION proteste contre les atteintes qui pourraient être portées à l'indépendance française.

Sur la demande de M. Gautier, il est ajouté, à l'alinéa b), une rédaction destinée à garantir la protection des intérêts nationaux.

.. /

- 5 -

La commission adopte, par douze voix contre quatre, l'alinéa b) ainsi rédigé, ainsi que l'ensemble du dispositif.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, la commission décide de reconduire dans leurs fonctions les membres de la sous-commission des Affaires nationalisées.

M. MOLINIE est, toutefois, nommé en remplacement de M. Colardeau qui ne fait plus partie de la commission.

La commission procède ensuite à plusieurs nominations.

M. GADOIN est désigné pour représenter la commission auprès de la commission des Finances, en application de l'article 26 du règlement.

Mme ROCHE est désignée comme rapporteur pour avis du projet de loi (N° 928 année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

M. BRIZARD demande que la commission veuille bien procéder à l'audition de son rapport sur la proposition de résolution (N° 25) relative aux mesures à prendre en faveur des sinistrés de l'Est.

La commission, reconnaissant l'urgence de cette question, donne son assentiment. Elle approuve, après l'audition de M. Brizard, les termes et les conclusions du rapport.

La commission décide alors que des démarches seront faites auprès des auteurs des propositions de résolution (Nos 78, 293 et 401) relatives à la législation économique, pour qu'ils acceptent d'en opérer le retrait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du jeudi 19 février 1948

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

La séance est ouverte à 9 heures 15

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, BRIZARD,
Paul DUCLERCQ, GARGOMINY, Julien GAUTIER,
Corentin LE CONTEL, LIENARD, NOVAT, ROCHEREAU,
SAUER, SOLDANI, Mme VIALLE, M. WALKER.

Excusés : MM. LONGCHAMBON, SIAUT.

Absents : Mme BRION, MM. CHARLES-CROS, GADOUIN, GUENIN,
LE COENT, Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET,
MOLINIE, OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE,
PONTILLE, Mme ROCHE, MM. ROMAIN, Mlle TRINQUIER

19/2/48. A. Ec.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du projet de loi (n° 3344 A.N.) tendant à la répression des hausses de prix injustifiées et désignation d'un rapporteur.
- II - Désignation de rapporteurs sur les propositions de résolution :
- 1°) (n° 861, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode de paiement des heures supplémentaires et des primes individuelles et collectives à la production : 1°) en les exonérant de toutes charges sociales et de tous impôts; 2°) en affectant à leur bénéfice la part patronale de sécurité sociale et à réaliser ainsi une augmentation générale de la production seule capable d'amener une amélioration du pouvoir d'achat.
- 2°) (n° 90, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à proposer la modification des dispositions de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.
- III - Examen du problème de la réforme fiscale (n° 2615 - 3093 et 3165 A.N.) - Compte-rendu des travaux de la sous-commission.
- IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT rappelle que la Commission aura à examiner, au cours de la présente séance, le projet de loi tendant à la répression des hausses de prix injustifiées. Un rapporteur pour avis sera désigné, divers commissaires ayant exprimé le désir de voir ce texte figurer à l'ordre du jour de la réunion.

Il invite les Commissaires à présenter des observations préliminaires sur ce projet de loi.

M. WALKER fait remarquer que le Gouvernement n'est actuellement pas démunie de moyens en face des hausses excessives et qu'un contrôle des bénéfices réalisés reste à sa disposition.

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 3 -

M. GAUTIER observe que c'est le problème des marges qui se trouve posé ici dans son ensemble.

M. SAUER estime que cette loi sera tout aussi inopérante et inéquitable que celles qui l'ont précédée.

Le groupe communiste votera contre l'adoption d'un texte qui vise à normaliser une situation choquante.

LE PRESIDENT donne volontiers acte de l'insuffisance de ce texte; il estime donc nécessaire d'en modifier l'article premier, notamment par l'adoption d'une marge globale entre la production et la vente au détail. Il serait, en effet, injuste de pénaliser ceux qui ont maintenu des prix bas.

M. WALKER estime, à son tour, qu'il importe de scinder en deux parties l'article premier : l'idée de la marge globale doit être introduite parallèlement à celle du contrôle de la production.

M. GAUTIER illustre par un exemple précis l'efficacité d'un système inspiré du principe de la marge globale.

LE PRESIDENT souligne, en citant l'exemple des oranges achetées en Afrique du Nord, le danger de ne pas fixer une marge globale entre le prix à la production et le prix à la consommation.

M. ROCHEREAU signale qu'un accord a déjà été passé dans ce sens avec l'approbation du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, notamment pour les matériaux de construction.

LE PRESIDENT propose qu'une rédaction soit établie introduisant, par voie d'amendement, le principe de la marge globale, qui existait d'ailleurs avant guerre et est appliqué, à l'heure actuelle, dans plusieurs pays étrangers.

M. SAUER pense que cet amendement n'aura ■■■■■ d'autre effet que d'opprimer le détaillant alors que les seuls intermédiaires doivent être poursuivis.

M. LIENARD fait observer que le principe de la marge globale vise à ne maintenir que les intermédiaires qui remplissent une fonction économique et sociale.

LE PRESIDENT met aux voix l'amendement.

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 4 -

Par 10 voix contre 2, l'amendement est adopté dans la rédaction suivante :

Article premier

(Compléter ainsi cet article)

"Dans un délai de quinze jours à dater de la promulgation de la présente loi, des arrêtés pris par le Ministre des Finances et des Affaires Economiques après consultation des organisations professionnelles intéressées détermineront pour chaque catégorie de produits une marge globale incorporant en sus des frais de transport et d'emballage dûment justifiés et facturés, tout le circuit de la distribution.

"A l'expiration d'un délai de quinze jours à dater de la publication du ou des arrêtés correspondants, toute vente à l'utilisateur ou au consommateur faite à un prix supérieur au prix à la production majoré de la marge globale visée à l'alinéa précédent constituera le délit de pratique de prix illicites."

LE PRESIDENT invite les commissaires à proposer une date de référence pour le blocage des prix. Il signale que la date du 15 janvier 1948 a été adoptée par l'Assemblée.

M. WALKER fait préalablement observer que l'adoption du précédent amendement a une heureuse conséquence complémentaire dans l'institution d'un double système : le premier, concerne les marchés en baisse; le second, concerne les marchés en hausse.

La marge globale vise à poursuivre le mouvement constaté sur les marchés du premier type : l'augmentation des bénéfices du commerçant et de l'intermédiaire est à ce prix.

Revenant sur la fixation de la date de référence, Le Président propose d'adopter la date du 15 janvier 1948.

Aucune opposition ne se manifestant, Il en est ainsi décidé.

La Commission aborde l'examen de l'article premier bis.

LE PRESIDENT doute de l'efficacité de ce texte.

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 5 -

qui semble faire double emploi avec la loi du 4 avril 1947.

La Commission, constatant néanmoins l'intérêt d'une nouvelle disposition visant à interdire la rétention des stocks, adopte la rédaction de l'article premier bis.

M. GAUTIER estime utile que le Gouvernement soit invité à respecter certains usages professionnels en vigueur avant guerre pour protéger les détaillants.

Aucune autre observation n'étant présentée, il est procédé à la nomination d'un rapporteur pour avis du projet de loi examiné.

M. WALKER est désigné à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle deux nominations de rapporteurs.

Plusieurs commissaires font observer que la proposition de résolution (n° 861, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode de paiement des heures supplémentaires, pour laquelle la nomination d'un rapporteur est inscrite à l'ordre du jour, est devenue sans objet. Il proposent qu'une démarche soit faite auprès de M. Laffargue, auteur de la proposition de résolution, pour que le retrait en soit opéré.

Il en est ainsi décidé.

M. DUCLERCQ est ensuite nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 90, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à proposer la modification des dispositions de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945, relative à la constatation et à la poursuite des infractions à la législation économique.

L'ordre du jour appelle l'examen du problème de la réforme fiscale.

LE PRESIDENT donne la parole à M. Rochereau, responsable du groupe du travail, désigné pour l'étude de cette question.

M. ROCHEREAU expose l'état des travaux de la sous-commission.

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 6 -

Un certain nombre d'articles ont été examinés. Certaines suggestions et observations peuvent, d'ores et déjà, être présentées sur divers articles.

Article premier - Cet article ne soulève aucune observation critique; toutefois, il appelle un examen corrélatif de l'article 4.

Article 4 - La sous-commission propose de faire une réserve sur l'augmentation du taux de l'impôt qui serait fixée à 28%. Cette augmentation risque d'aboutir, en effet, à une hausse des prix.

M. ROCHEAU propose que des dégrèvements soient, en tout cas, accordés aux industriels qui effectuent des investissements productifs.

En outre, des précisions devront être obtenues sur l'imposition du minimum vital.

Article 2 - Aucune observation n'est présentée.

Article 3 - Le paragraphe 3 de cet article introduit la notion de gains exceptionnels sur laquelle des précisions devront être demandées au Gouvernement.

M. DUCLERCQ fait observer, à cet égard, que la procédure du règlement d'administration publique rend plus nécessaire encore l'apport de certaines précisions.

Articles 4 -

et 5 - aucune observation n'est présentée.

Articles 6 à 9 - Ces articles introduisent une réforme de l'impôt sur les bénéfices agricoles.

M. ROCHEAU estime que, seules, les possibilités d'investissement sont susceptibles de soulever ici d'importantes difficultés. Il communique les conclusions du congrès de la C.G.A. sur ce point et qui soulignent l'attachement des agriculteurs au régime du forfait.

Articles 10 à 12 - Réforme de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

LE PRESIDENT fait observer que le texte du Gouvernement sera vraisemblablement génératriceur de fraude fiscale. Il estimerait utile de permettre, à ce propos, un encouragement à la recherche technique. La

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 7 -

prochaine discussion d'un~~e~~ projet de loi sur les centres techniques industriels pourrait être une occasion de prévoir une détaxation en vue de contribuer au financement de la recherche technique.

Une autre difficulté proviendra de la définition du mot "inventeur". Des conversations devront être poursuivies en vue de faire préciser cette définition et notamment en vue de savoir si l'appellation peut s'appliquer à une personne morale.

L'article 13 ne soulève aucune objection.

Articles 14 et 15 - Impôt général sur le revenu.

M. GAUTIER signale que la France doit recréer des moyens de production. On jette dans le gouffre fiscal l'excès de revenus qui devrait être réinvesti.

La partie des revenus excédant un certain standing devrait être épargnée pour réaliser des investissements productifs.

M. CHARLES-CROS signale l'importance de la question pour les territoires d'outre-mer. Les revenus des territoires d'outre-mer ne sont pas réinvestis sur place; il faut, coûte que coûte, modifier cet état de choses.

M. GAUTIER signale l'exemple, riche d'enseignements, du Congo Belge, où les bénéfices colossaux de la guerre servent à un investissement massif.

M. ARMENGAUD fait ressortir la nécessité de résoudre cette question primordiale.

Il estime nécessaire d'insister auprès du Conseil pour faire prévaloir l'esprit général dénué de politique économique de la fiscalité.

Articles 16 à 35 - Pas d'observations.

Articles 36 à 38 - Concentration et regroupement d'entreprises.

M. ROCHEREAU indique que la sous-commission n'a pu qu'apporter son adhésion à des mesures fiscales

.../...

19/2/48. A. Ec.

- 8 -

tendant à faciliter des opérations de regroupement.

Il lui semblerait nécessaire de prévoir des facilités analogues pour le remembrement rural.

La sous-commission a adopté le principe inspirant la proposition de loi n° 3093 de M. Eugène Rigal.

Aucune observation n'est soulevée par les articles suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55.



Le Président,

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du vendredi 20 février 1948

La séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : MM. ARMENGAUD, DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY,
GAUTIER, LE COENT, NOVAT, SIAUT, WALKER.

Excusés : MM. BARDON-DAMARZID, LONGCHAMBON.

Absents : Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, GUENIN,
LE CONTEL, LIENARD, MERLE, MERMET-GUYENNET,
MOLINIE, OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE, PONTILIE,
Mme ROCHE, MM. ROCHEREAU, ROMAIN, SAUER,
SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

Ordre du jour

I - Examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à la répression des hausses de prix injustifiées (n° 126-130.- M. Walker, rapporteur.

II - Questions diverses.

- 2 -

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, président, rappelant les décisions prises par la Commission lors de sa dernière réunion, informe les membres présents que la mise au point d'un amendement au projet de loi, tendant à la répression des hausses de prix injustifiées et sur le principe duquel un vote favorable avait été acquis, a nécessité un nouvel examen du texte par la Commission.

Il indique, au surplus, que les milieux gouvernementaux n'ont montré aucune hostilité à l'égard de pareille modification.

Il donne alors la parole à M. Walker, rapporteur pour avis du projet de loi inscrit à l'ordre du jour.

M. WALKER donne lecture du projet d'amendement suivant qui est adopté par la majorité de la Commission :

Article 2

Reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée Nationale ainsi rédigé :

"Des arrêtés du Ministre des Finances et des Affaires économiques désigneront les produits ou services auxquels seront applicables les dispositions des articles premier et premier bis de la présente loi. Toutefois, les arrêtés concernant les produits agricoles seront pris conjointement avec le Ministre de l'Agriculture",

et le compléter comme suit :

"Dans un délai maximum d'un mois à dater de la promulgation de la présente loi, des arrêtés pris dans les formes visées au précédent alinéa et après consultation des organisations professionnelles intéressées, détermineront pour certaines catégories de produits une marge globale incorporant, en sus de frais de transport et d'emballage dûment justifiés et facturés, tout le circuit de la distribution.

"A l'expiration d'un délai de quinze jours à dater de la publication du ou des arrêtés correspondants, toute vente à l'utilisateur ou au consommateur faite à un prix supérieur au prix à la production majoré de la marge globale visée à l'alinéa précédent constituera, de la part de celui

- 3 -

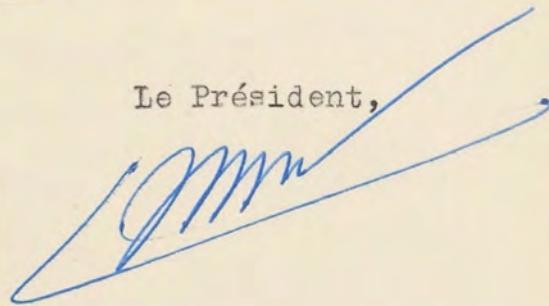
ou de ceux dont l'action ou les actions ont conduit au dépassement de ladite marge, le délit de pratique de prix illicite".

LE PRESIDENT donne ensuite connaissance des modifications apportées par la Commission de la Justice au texte voté par l'Assemblée Nationale.

La Commission, à l'unanimité, moins une abstention, se rallie à ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50 minutes.

Le Président,



M.J.
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du jeudi 26 février 1948

Présidence de M. LE CONTEL, vice-président

La séance est ouverte à 9.H. 30

Présents : MM. Bardon-Damarzid, Brizard, Charles-Cros, Duclercq (Paul), Gadoïn, Gargominy, Gautier (Julien), Le Coent, Le Contel (Corentin), Mermet-Guyennet, Molinié, Mme Roche (Marie), MM. Rochereau, Siaut, Mme Vialle, M. Walker (Maurice).

Excusés : MM. Armengaud, Liénard, Pontille (Germain).

Absents : Mme Brion, MM. Guénin, Longchambon, Merle (Tous-saint), Novat, Ou Rabah (Abdelmadjid), Paquiris-samypouillé, Romain, Sauer, Soldani, Mlle Trinquier.

ORDRE DU JOUR

I - Examen du rapport de la Commission des Moyens de Communication sur le projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.- Projet d'avis de Mme Marie ROCHE, rapporteur.

II - Nomination de rapporteur et examen en vue d'une discussion d'urgence du projet de loi tendant à autoriser le

.../...

- 2 -

Président de la République à ratifier : 1^o) l'accord franco-danois du 16 juillet 1947 ; 2^o) l'accord complémentaire franco-américain du 28 octobre 1947, relatifs à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale (n°s 3270 - 3442 A.N.).

III- Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 139, année 1948), de M. Alex ROUBERT, tendant à inviter le Gouvernement à déterminer pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. LE CONTEL, vice-président, communique les excuses de M. Armengaud, président, qui est absent pour raison de santé. Il présidera donc cette réunion à la place de celui-ci et déclare la séance ouverte.

Il invite, tout d'abord, les Commissaires à aborder l'examen du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier : 1^o) l'accord franco-danois du 16 juillet 1947 ; 2^o) l'accord complémentaire franco-américain du 28 octobre 1947, relatifs à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale.

Il rappelle que la deuxième guerre mondiale et la période qui l'a immédiatement suivie, du fait de l'interruption de la presque totalité des communications avec l'étranger, ont rendu pour les ressortissants de presque tous les pays du monde pratiquement impossible l'exercice du droit de propriété.

Les Gouvernements d'un certain nombre de nations se sont engagés dans la voie d'accords bilatéraux ou d'arrangements de caractère plus général, tel, celui de Neuchâtel.

Sur la proposition de sa Commission des Affaires Économiques, l'Assemblée Nationale a adopté un article 3 additionnel au projet de ratification. Sans modifier le texte des accords, l'article 3 précise que les dispositions de la Convention de Washington sont applicables en France et dans les Territoires de l'Union Française aux ressortissants Français et aux citoyens des U.S.A. susceptibles de bénéficier dudit accord.

.../...

A. Ec. 26/2/48.

- 3 -

M. ROCHEREAU est nommé rapporteur du projet de loi sur lequel la Commission décide de demander au Conseil d'apporter un avis favorable.

°

° °

L'ordre du jour appelle l'examen pour avis du projet de loi tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

Mme ROCHE signale, tout d'abord, que le projet de loi qui vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale traduit une évolution "à rebours" des solutions apportées au même problème. Les amendements apportés au projet, qui a sa source dans les travaux de la commission mixte des transports parisiens, n'ont fait, estime-t-elle, que s'éloigner du but recherché.

Les mesures de réorganisation devaient porter, à l'origine, sur une meilleure utilisation des chemins de fer de banlieue, un réaménagement des réseaux d'autobus, un développement rationnel du métropolitain en banlieue, l'intégration d'un service de cars dans la coordination, l'établissement d'un système tarifaire uniforme et la création d'un office public des transports.

Au centre des nombreuses préoccupations nées avec ce projet, le monopole est apparu comme une nécessité vitale pour la régie.

Parallèlement à l'organisation de l'exploitation, la composition même du conseil d'administration est loin de donner satisfaction aux membres du groupe communiste et, avec eux, aux promoteurs de ce projet.

En conséquence, Mme ROCHE demande que la Commission substitue au texte qui lui est soumis le projet de loi n° 251 déposé par le Gouvernement de M. Léon Blum au mois de décembre 1946.

Elle rappelle, en terminant, que le projet avait été adopté à la quasi unanimité par le Conseil Général de la Seine et à l'unanimité par le Conseil Général de Seine-et-Oise.

M. ROCHEREAU rappelle que si la régie autonome des transports ne constitue pas un monopole c'est pour apporter

.../...

A. Ec. 26/2/48.

- 4 -

un moyen terme entre des solutions opposées ; il a paru prudent de ne pas évincer la collaboration des transporteurs privés qui pouvaient apporter leur expérience à l'œuvre de réorganisation entreprise.

Mme ROCHE fait remarquer que le projet n° 251 avait prévu cette collaboration mais que ses dispositions prévoyaient la possibilité de ne pas réservier aux seuls transporteurs particuliers les lignes bénéficiaires.

M. ROCHEREAU fait observer que la régie constituera un organisme assez puissant pour ne pas se voir imposer de pareilles clauses léonines ; il estime que c'est essentiellement à un souci de prudence que répond le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale. C'est essentiellement un moyen terme qu'il lui semble opportun d'adopter.

M. CHARLES CROS fait observer qu'il importe, avant tout, que la Commission se prononce sur les conséquences économiques du projet adopté. Il souhaite que Mme Roche expose objectivement les divers aspects litigieux du texte sous cet angle.

Mme ROCHE décrit l'organisation actuelle des transports dans la région parisienne. Elle souligne l'anarchie qui régit le trafic et les itinéraires. Elle estime que l'exploitation artisanale ne permet, en aucune façon, des résultats satisfaisants. Il importe, donc, de prescrire un monopole susceptible d'organiser une exploitation moderne.

Au surplus, la composition du Conseil d'Administration doit être plus démocratique.

Il faut aller hardiment vers l'avenir en faisant triompher les intérêts généraux sur les intérêts particuliers.

Mme ROCHE demande que la Commission se prononce sur les conclusions qu'elle vient de présenter.

LE PRÉSIDENT précise, à l'intention de M. Gautier, les différentes rédactions de l'article 2. Le problème du monopole était essentiellement l'objet du litige. L'exclusivité a été écartée par l'Assemblée Nationale.

Mme ROCHE signale que l'office régional dans la forme actuellement préconisée ne sera plus que l'exécuteur des volontés du Conseil Supérieur des Transports en matière de coordination.

.../...

- 5 -

M. ROCHEAU tient à faire observer à la Commission que si le mot "monopole" a été écarté des dispositions de l'article 2, il n'en résulte, toutefois, pas que l'anarchie doive régner. Bien au contraire, il lui semble à peu près inévitable qu'une organisation départementale des transports soit l'héritière des dispositions du projet de l'Assemblée Nationale.

M. LE COENT craint que l'on ne laisse deux tendances opposées - l'intérêt privé et l'intérêt général - se livrer bataille au détriment des usagers des transports publics.

M. GAUTIER estime nécessaire de poser le principe d'une régie autonome sans négliger pour autant les améliorations nécessaires.

M. BRIZARD signale que ce principe de la régie est posé puisque toute exploitation privée est soumise à l'autorisation de la Régie.

M. LE CONTEL rappelle à la Commission que, sauf avis, elle doit se prononcer uniquement sur la portée économique du projet.

M. MOLINIE, soucieux de se placer sur le terrain propre de l'économie, communique ses craintes de voir donner naissance à une régie inévitablement déficitaire ; une coordination doit être établie. Il faut fournir une garantie de rentabilité à l'office régional des transports parisiens.

M. CHARLES CROS fait observer que ce souci de succès financier ne doit pas faire oublier la nécessité de faire triompher le progrès, qui est bien fait pour satisfaire les intérêts des usagers.

Par 9 voix contre 4, la Commission consultée repousse les conclusions présentées par Mme Roche dans son avant-projet de rapport pour avis.

Mme ROCHE demande à être déchargée des fonctions de rapporteur.

LE PRÉSIDENT donne acte de la démission de Mme Roche et demande à la Commission de désigner un rapporteur pour avis en remplacement de celle-ci.

M. GARGOMINY est nommé en remplacement de Mme Roche.

La Commission décide d'entendre son rapport pour avis au cours de la prochaine séance.

.../...

A. Ec.

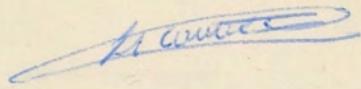
26/2/48.

- 6 -

La nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution relative à la fixation d'une "marge globale" est renvoyée à la prochaine séance, le texte n'étant pas distribué.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 10 minutes.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ORDRE DU JOUR

PARIS, LE

1 - Discussion du projet d'avis de la Commission sur le
projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assem-
blée Nationale, tendant à la réorganisation et à la
coordination des transports de voyageurs dans la région
parisienne.

**ET COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES**

ORDRE DU JOUR

Il donne lieu à une séance du conseil au sujet
que le plus tard des projets présentés.

Séance du mardi 2 mars 1948

Le Conseil délibère sur le sujet de GARGOMINY, membre
pour avis du projet de loi (n° 928, année 1947)
tendant à la réorganisation et à la coordination des
transports de voyageurs dans la région parisienne.

Présidence de M. BRIZARD, Président d'âge n avait, dans
la séance du 2 mars 1948, le désir de faire objectiver, l'économie
générale du sujet.

Il donne lieu à une séance du conseil au sujet
de la séance est ouverte à 14 heures

Présents : MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, DUCLERCQ,
GADOIN, GARGOMINY, Julien GAUTIER, LIENARD,
NOVAT, Mme Marie ROCHE, SIAUT, Mlle TRINQUIER,
M. WALKER.

Excusés : MM. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. LE COENT,
LE CONTEL, LONGCHAMBON, Toussaint MERLE,
MERMET-GUYENNET, MOLINIE, SAUER.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, GUENIN, OU RABAH,
PAQUIRISSA~~AY~~POULLE, PONTILLE, ROCHEREAU,
ROMAIN, SOLDANI, Mme VIALLE.

Au surplus, il convient de faire de cette séance
inévitablement longue, une séance qu'il sera
moyen de pallier sans grande inconvenance.

La Commission approuve les termes.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Discussion du projet d'avis de M. GARGOMINY sur le projet de loi (n° 928, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. BRIZARD est appelé à présider la séance, en tant que le plus âgé des membres présents.

LE PRESIDENT donne la parole à M. GARGOMINY, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 928, année 1947) tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

M. GARGOMINY rappelle que la Commission avait, dans le cours de sa précédente réunion, exprimé le désir de voir exposer devant elle de façon objective, l'économie générale du projet qui lui est soumis.

Il donne alors connaissance du projet d'avis qu'il a été chargé de présenter. Soucieux de reconnaître la prudence des dispositions de ce texte qui intéresse 7 millions de Français, il a cherché à mettre en lumière les dispositions essentielles du projet et propose, en conséquence, d'adopter les conclusions du rapporteur de la Commission des moyens de communication, saisie au fond.

M. GAUTIER, sans critiquer les termes du rapport de M. GARGOMINY, auquel il s'empresse d'apporter son approbation, tient à faire connaître les craintes auxquelles l'a conduit l'examen plus approfondi de certaines dispositions du texte.

Tout d'abord, le Conseil d'administration, composé de 28 membres, lui semble un organisme trop lourd et condamné par là même à être inopérant.

Au surplus, il pense que la régie se verra affecter inévitablement les lignes déficitaires sans qu'il soit moyen de pallier cette conséquence inéquitable.

La Commission approuve les termes du rapport pour

.../...

2.3.48. A. Ec.

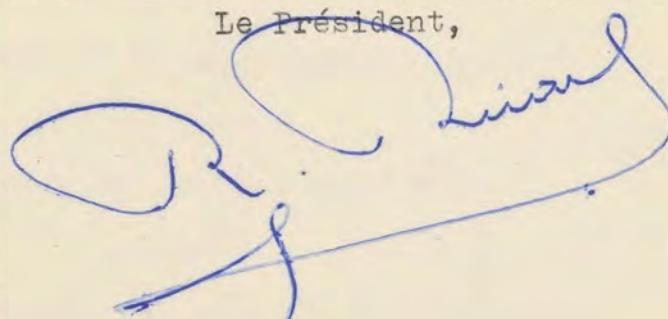
- 3 -

avis présenté par M. GARGOMINY.

Elle décide de fixer à jeudi 4 mars sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

Le Président,



AL.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, Président

Séance du jeudi 4 mars 1948

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Présents : MM. ARMENGAUD, Paul DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY,
Corentin LE CONTEL, LONGCHAMBON, MOLINIE,
NOVAT, ROCHEREAU, SAUER, Mme VIALLE.

Excusés : MM. LIENARD, SIAUT.

Absents : M. BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. BRIZARD,
CHARLES-CROS, Julien GAUTIER, GUENIN,
LE COENT, Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET,
Abdelmadjid OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE,
Germain PONTILLE, Mme Marie ROCHE, MM.
ROMAIN, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. Maurice
WALKER.

Ordre du jour

I - Nomination de rapporteur sur la proposition de résolution (n° 139, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

.../...

- 2 -

II - Examen du projet de loi portant ouverture de crédits - dépenses civiles de reconstruction et d'équipement - (Nos 3028, 3335, 3458 AN; n° 150, année 1948).

III - Questions diverses.

- Compte-rendu -

M. ARMENGAUD, président, signale que l'ordre du jour appelle, en premier lieu, la nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 139, année 1948) de M. Roubert tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

M. ROCHEREAU fait observer que la proposition de résolution de M. Roubert est assez importante pour qu'un large débat soit engagé sur cette question. L'institution de la marge globale pose des problèmes dont l'ampleur est variable avec chaque domaine et doit être par conséquent nuancée avec infiniment de soin.

LE PRESIDENT propose qu'un rapporteur soit immédiatement désigné. Il invite les commissaires à présenter leurs candidatures.

Après avoir entendu diverses observations de principe sur l'application de la marge globale, la Commission désigne M. Gargominy comme rapporteur de la proposition de résolution n° 139.

o
o o

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits - dépenses civiles de reconstruction et d'équipement.-

.../...

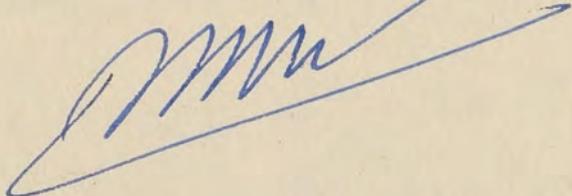
- 3 -

T qu'il LE PRESIDENT fait observer avec M. Rochereau que ce projet important contient assez peu de renseignements et l'impose de confier à un membre de la Commission le soin d'étudier ce projet et de présenter devant le Conseil les observations de ses collègues.

M. GADOIN est chargé d'effectuer cette étude, en liaison avec la Commission des finances.

Il est décidé que la Commission examinera vendredi 5 mars à 14 heures le projet de rapport de M. Gadoïn.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 10.

A handwritten signature consisting of the letters "MM" written in cursive script, with a diagonal line extending from the end of the "M" towards the right edge of the page.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET DES
CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du vendredi 5 mars 1948

La séance est ouverte à 14 heures.

Présents.-- MM. ARMENGAUD, GADOIN, GARGOMINY, GAUTIER (Julien), LE COENT,
LIENARD, LONGCHAMBON, MOLINIE, NOVAT, Mme VIALLE.

Absents .-- M. BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES CROS,
DUCLERCQ (Paul), GUENIN, LE CONTEL (Corentin), MERLE (Toussaint),
MERMET-GUYENNET, OU RABAH (Abdelmadjid), PAQUIRISSAMYPOULLE,
PONTILLE (Germain), Mme ROCHE (Marie), MM. ROCHEREAU, ROMAIN,
SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. WALKER (Maurice).

ORDRE DU JOUR

I - Suite de l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948 (n°s 3028, 3335, 3458 A.N. et n° 150 C.R.).

Discussion des conclusions de M. GADOIN.

II - Questions diverses.

.../...

COMPTE-RENDU

Le Président donne la parole à M. Gadoïn chargé, lors de la précédente réunion, de présenter un avant-projet de rapport sur le budget de reconstruction au titre de 1948.

* M. GADOIN informe, en premier lieu, les Commissaires des conditions dans lesquelles le projet de loi inscrit à l'ordre du jour fut discuté devant l'Assemblée Nationale.

Il décrit ensuite l'économie générale du document examiné. Il n'existe plus, à proprement parler, en 1948, un budget séparé de la reconstruction et de l'équipement, mais un projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget général.

Il semble difficile, estime-t-il, de contester utilement les chiffres afférents aux divers ministères, encore que l'on puisse regretter la faible part consacrée à l'agriculture.

Une partie du projet est consacrée aux investissements des entreprises nationalisées.

M. Gadoïn fait observer que, contrairement aux dispositions de la loi du 8 avril 1946, aucun statut n'a été élaboré permettant de promouvoir une politique financière cohérente des entreprises nationalisées ; pour cette raison, le financement de celles-ci ne semble pas possible dans le cadre d'une saine gestion financière.

Le PRÉSIDENT illustre ces considérations de l'exemple de la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord (S.N.C.A.N) pour laquelle la nécessité d'un statut national, qui définisse de façon précise le rôle de l'Etat comme fournisseur et comme client, est absolument évidente.

A propos de la politique de la reconstruction, les dépenses globales se montent à 8.000 milliards de francs.

Pour 1948 sont prévus 180 milliards de crédits de paiement, 44 milliards pour la reconstitution de la flotte ; 83 milliards pour les ministères ; 79 milliards pour les entreprises nationalisées ; soit près de 400 milliards.

Cette somme, qui hypothèque lourdement l'avenir, aboutira à une restriction indispensable des programmes au risque de les financer par l'inflation.

A. Ec. 5/3/48.

- 3 -

En conclusion, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'axer les efforts sur des points déterminés vers les secteurs les plus urgents. Il est à craindre que l'on n'ait vu trop grand tout en réalisant peu de choses.

M. GADOIN propose de passer en revue les différents chapitres du projet de loi.

La Commission donne son assentiment en priant M. Gadoin de ne souligner que les aspects les plus importants de ce document.

M. GADOIN indique, préalablement, que les crédits ne permettent pas l'ouverture de nouveaux travaux. Il signale, ensuite, qu'une subvention est prévue au chapitre 900 au profit du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-Mer.

Le PRESIDENT donne, sur ce point, la parole à M. Gautier.

M. GAUTIER fait ressortir la faible importance des dépenses consacrées à ce chapitre.

Mme VIALLE insiste sur la rentabilité à attendre d'une œuvre d'équipement de nos possessions d'Outre-Mer. La France ne manquera point de se heurter, dans ce domaine, à la concurrence de certains pays comme les Etats-Unis.

Le PRESIDENT fait ici allusion au contenu d'un livre intitulé "Les besoins et les ressources des U.S.A." qui montre bien l'intérêt qu'apporte ce pays au développement des territoires d'Outre-Mer, lesquels détiennent les richesses qui font totalement ou partiellement défaut au continent américain.

La France semble avoir manqué à sa mission civilisatrice par simple paresse intellectuelle.

Le problème essentiel que l'on doit résoudre sous tous les régimes est donc bien celui de l'épargne.

M. LIENARD demande que la Commission proteste avec force contre toute dépense n'ayant pas un caractère productif.

M. LE COENT insiste sur la nécessité d'inviter le Gouvernement à prescrire tout investissement tant que les travaux commencés sur les chantiers déjà ouverts n'auront pas été terminés.

.../...

A. Ec. 5/3/48.

- 4 -

Le PRESIDENT souhaite, en conclusion, que l'on fasse enfin une option basée sur la rentabilité des investissements à opérer. Certaines priorités doivent être dégagées.

M. MOLINIE constate l'urgence d'une prise de position formelle de la part de la Commission des Affaires Economiques. Un plan doit être établi pour nous permettre de mettre fin à des appels à l'étranger qui ne peuvent aboutir, en définitive, qu'à sacrifier l'indépendance nationale.

M. LONGCHAMBON craint que des considérations politiques ne rendent difficile un accord sur ce point, il souhaite, néanmoins, avec M. Gautier, qu'il soit possible d'élever le débat au-dessus du plan politique pour satisfaire aux seuls intérêts nationaux.

M. GADOIN, rappelant que la France fut jadis le banquier du monde, fait remarquer que notre pays n'a pas, pour cette raison, pesé sur la politique des pays étrangers dont il était créancier.

M. MOLINIE insiste sur les nécessités d'une politique intelligente dans les relations économiques extérieures.

Le PRESIDENT, à la fin de ce débat, consulte la Commission sur les observations présentées par M. GADOIN.

La Commission exprime son approbation.

Le PRESIDENT propose, en outre, que les divers Commissaires ordonnent leurs critiques pour que celles-ci soient présentées au nom de la Commission des Affaires Economiques.

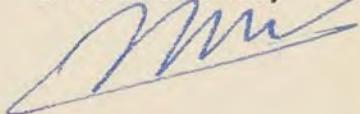
Il en est ainsi décidé, sous réserve que les groupes politiques garderont la possibilité d'intervenir parallèlement devant le Conseil.

Avant de lever la séance, le Président exprime la conviction que l'œuvre longuement poursuivie depuis sa constitution portera finalement ses fruits.

La Commission fixe sa prochaine réunion au mardi 9 mars à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Président,



ML.
**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES
DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.-

Séance du mardi 9 mars 1948.-

La séance est ouverte à 17 heures

Présent s : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, CHARLES-CROS,
GADOCIN, GARGOMINY, GAUTIER, LE COENT,
LE CONTEL, LIENARD, MERLE, MOLINIES, NOVAT,
Mme ROCHE, MM. SAUER, SI AUT, Mlle TRINQUIER,
Mme VIALLE.

Excusé : M. BRIZARD.

Absents : Mme BRION, MM. DUCLERQ, GUENIN, LONGCHAMBON,
MERMET-GUYENNET, OU RABAH, PAQUIRISSAMY-
POULLE, PONTILIE, ROCHEREAU, ROMAIN, SOL-
DANI, WALKER.

Ordre du Jour

- Suite de l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948 (n°s 3.028, 3.335, 3.458 A.N. et n° 150 C.R.)
 - Questions diverses.
-

Compte-Rendu

LE PRESIDENT ouvre la séance et rappelle que la Commission avait, lors de sa dernière séance, entendu un exposé de M. Gadoin sur le budget de reconstruction et d'équipement.

Il informe les commissaires que la demande d'avis faite par ses soins a été déclarée irrecevable. Il propose qu'une protestation soit exprimée devant le Conseil contre une décision qui, en marge du règlement, empêche leur commission de désigner un rapporteur pour avis sur un projet de loi qui ressortit essentiellement à sa compétence.

La Commission donne son assentiment.

LE PRESIDENT donne alors la parole à M. Gadoin, chargé précédemment, de présenter un projet d'intervention devant le Conseil au nom de la Commission des Affaires économiques, sur le projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948 (n° 150, année 1948) inscrit à l'ordre du jour.

M. GADOIN donne connaissance de son projet de rapport qui exprime certaines critiques d'ensemble et de détail, mais ne s'oppose pas à l'adoption du projet de loi.

M. SAUER craint de ne pouvoir accepter les termes de ce rapport. Il lui semble, notamment, nécessaire que les crédits abrogés soient augmentés ou que les moyens

.../...

- 3 -

de financement autonome soient donnés aux entreprises nationalisées visées à l'article 9.

LE PRESIDENT fait observer à M. Sauer que M. Gadoïn n'est pas d'un avis éloigné de celui qu'il vient d'exprimer : c'est bien la nécessité d'un financement du type privé qu'il s'agit ici de constater.

M. LE CONTEL estime que les critiques de certains commissaires auraient intérêt à se porter, sur certaines entreprises privées telles les Chantiers de Penhoët et non sur les entreprises nationalisées qui ne travaillent pas toujours dans des conditions aussi aisées.

M. BARDON-DAMARZID objecte que ces considérations ne sauraient empêcher la commission d'examiner le problème des industries nationalisées.

M. SAUER développe ses observations sur les incidences économiques des compressions de crédits imposées aux entreprises nationalisées.

LE PRESIDENT précise que la production de deux milliards de kilowatts-heure sera retardée de plus de six mois. Il estime que les observations essentielles devront porter sur l'économie générale du projet de loi. Ce budget comprend une part très faible de réels investissements dont une part plus infime encore est réellement productive : tout le reste doit prendre place dans un budget ordinaire. Il demande donc, à la Commission, d'être plus sévère que ne le propose M. Gadoïn.

M. LIENARD proteste alors contre les frais consentis pour la construction d'immeubles à usage administratif.

M. LE CONTEL signale que la guerre d'Indochine coûte fort cher, elle aussi, à nos finances.

LE PRESIDENT fait remarquer que le débat est ici d'une autre nature ; il importe de faire des observations permettant au Gouvernement de connaître le point de vue de la Commission sur la politique générale de l'équipement et du développement économique de l'Union Française.

M. LE CONTEL exprime, à nouveau, son opposition aux termes du rapport de M. Gadoïn qui permettra, estime-t-il,

d'attaquer une fois de plus le principe des nationalisations.

LE PRESIDENT met aux voix les conclusions de M. Gadoïn.

Par neuf voix contre quatre, la commission accepte le rapport de M. Gadoïn.

* * Abordant le dernier point de l'ordre du jour, (questions diverses) le Président donne un compte-rendu des travaux des divers groupes d'études.

* Il demande que les sous-commissions se réunissent au plus tôt pour soumettre à la Commission leurs conclusions sur les questions dont elles ont été spécialement chargées.

* Après avoir proposé la date du jeudi 18 mars à 9 heures 30 pour la prochaine séance, le Président propose de lever la séance.

La Commission ayant donné son assentiment et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 minutes.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES
DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du jeudi 18 mars 1948

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

La séance est ouverte à 9 heures 30

Présents : MM. ARMENGAUD, BRIZARD, CHARLES-CROS, DUCLERCQ,
GADOIN, GARGOMINY, MOLINIE, PONTILLE,
ROCHEREAU, SAUER.

Excusés : M. LE CONTEL, Mme VIALLE, M. BARDON-DAMARZID.

Absents : Mme BRION, MM. GAUTIER, GUENIN, LE COENT,
LIENARD, LONGCHAMBON, Toussaint MERLE,
MERMET-GUYENNET, NOVAT, OU RABAH,
PAQUIRISSAMYPOULLE, Mme ROCHE, ROMAIN, SIAUT,
SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. WALKER.

A. Ec. 18.3.48

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Nomination de rapporteurs :

a) sur le projet de loi (n° 190, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant suppression du Comité consultatif des arts et manufactures et création d'un Comité consultatif des établissements classés;

b) sur le projet de loi (n° 193, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord intervenu le 6 juin 1947 à La Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à La Haye.

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT, en ouvrant la séance, invite les Commissaires à procéder à diverses nominations de rapporteurs inscrites à l'ordre du jour. G

M. Duclercq est nommé rapporteur du projet de loi (n° 190, année 1948) adopté par l'Assemblée Nationale, portant suppression du Comité consultatif des arts et manufactures et création d'un Comité consultatif des établissements classés.

M. ARMENGAUD est nommé rapporteur du projet de loi (n° 193, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord intervenu le 6 juin 1947 à La Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à La Haye.

Abordant le second point de l'ordre du jour, le Président rappelle aux commissaires que les sous-commissions créées pour l'étude de la Charte de Genève et des tarifs douaniers se réuniront à l'issue de la présente séance. Il propose qu'un échange de vues ait lieu immédiatement sur l'état des travaux des diverses sous-commissions.

.../...

- 3 -

Il en est ainsi décidé.

LE PRESIDENT rappelle tout d'abord à l'attention des membres de la sous-commission d'enquête sur la vente des surplus qu'il avait été décidé qu'un rapport serait établi rapidement. Il demande à MM. Gargominy, Pontille, Duclercq et Soldani de mettre à profit les vacances de Pâques pourachever de réunir les informations nécessaires. Il importe, estime-t-il de provoquer la régularisation rapide d'une situation qui provoque des protestations répétées et sans doute justifiées.

Le Président rappelle ensuite que les pouvoirs d'enquête ont été ~~aprogés~~ à la Commission pour l'examen des opérations d'importation exécutées depuis la libération. Sur cet objet, un rapport devra être également établi au plus tôt. Il propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la première séance qui suivra la rentrée parlementaire.

La Commission donne son approbation.

Après un court échange de vues sur les travaux relatifs à la Charte de Genève et aux tarifs douaniers, la Commission examine le problème des aménagements fiscaux qu'une sous-commission avait été chargée d'étudier.

LE PRESIDENT fait savoir aux commissaires que la Commission des Finances a manifesté le désir de voir la Commission des Affaires Economiques étudier cette question et consigner son avis dans un rapport écrit.

Le Président signale enfin qu'il compte prendre toutes mesures pour que soit discutée avant les vacances parlementaires la proposition de résolution (n° 309, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

Les Commissaires acceptent que, le cas échéant, la discussion immédiate en soit demandée.

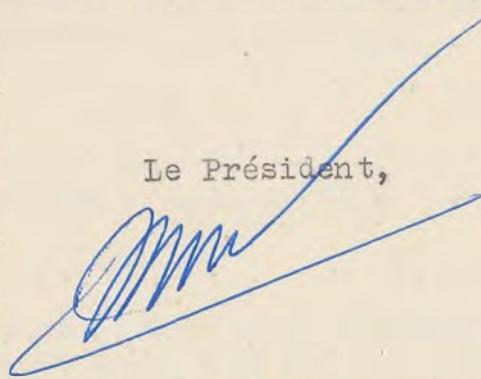
.../...

A. Ec. 18.3.48.

- 4 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 5.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MM", is enclosed within a large, sweeping blue line that forms an arc across the page.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Réunion commune avec la Commission
de la Production Industrielle

Présidence de M. Armengaud, président de la Commission
des Affaires économiques, des Douanes et des
Conventions commerciales

Séance du samedi 20 mars 1948

La séance est ouverte à 15 heures.

Présents : MM. ARMENGAUD, GARGOMINY, SIAUT.

Excusé : M. LONGCHAMBON.

Absents : M. BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, DUCLERCQ, GADOIN, GAUTIER, GUENIN, LE COENT, LE CONTEL, LIENARD, MERLE, MERMET-GUYENNET, MOLINIE, NOVAT, OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE, PONTILLE, Mme ROCHE, MM. ROCHEREAU, ROMAIN, SAUER, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE, M. WALKER.

Ordre du jour

I - Audition de M. Jean Moreau, Sous-Secrétaire d'Etat à
l'Industrie et au Commerce.

.../..

- 2 -

II - Examen du projet de loi (n° 272, année 1948) portant modification à la loi n° 47-1685 du 3 septembre 1947 modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels.- Nomination de rapporteur.

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, Président, à l'ouverture de la séance, remercie M. Jean Moreau, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, d'avoir bien voulu apporter devant la Commission des précisions qui ont paru souhaitables, avant le vote du projet de loi inscrit à l'ordre du jour.

M. Jean MOREAU, Sous-Secrétaire d'Etat, tient, en premier lieu, à excuser le Ministre de l'Industrie et du Commerce qui n'a pu apporter lui-même, devant la Commission, les explications que rend tout naturellement nécessaires le vote par l'Assemblée Nationale d'un projet de loi demandant la prorogation du système actuel de la répartition des produits industriels.

Il signale, tout d'abord, qu'un allègement très sensible a été apporté au fonctionnement et à la composition de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels.

Il précise que la date en quelque sorte transactionnelle du 31 juillet 1948 a été adoptée par l'Assemblée Nationale pour la prorogation du système actuel. Cette date lui semble de nature à permettre la mise au point d'un système définitif au moyen de conversations sérieuses et d'études approfondies.

Il demande à la Commission de ne pas insister pour fixer une date antérieure.

LE PRESIDENT remercie M. le Sous-Secrétaire d'Etat de son exposé.

.../...

Il tient ensuite à exprimer les raisons essentielles de la position des Commissions des Affaires économiques et de la Production industrielle vis-à-vis du projet de loi considéré.

Il demande que le Gouvernement prenne l'engagement formel que la question sera discutée dans le cours du mois de juin, ce qui permettra d'établir un système définitif avant la période probablement troublée de la fin de la session.

M. MOREAU apporte volontiers cet engagement devant les membres de la Commission.

M. GUSTAVE demande à M. le Contrôleur Général Beau, qui accompagne M. Moreau, de donner un aperçu de l'évolution du système de la répartition des produits industriels.

LE PRESIDENT donne la parole à M. Beau.

M. BEAU rappelle brièvement que la loi du 10 septembre 1940 est à la source du régime actuel dont l'O.C.R.P.I. constitue l'élément central. Il signale les aménagements qui ont été apportés à cette organisation au fur et à mesure du retour à une pénurie moindre de divers produits.

La situation actuelle de la production nationale et des possibilités d'approvisionnement, la réalisation du Plan Monnet, la mise en œuvre prochaine du Plan Marshall s'opposent à une suppression brusque de l'intervention de la puissance publique en ce domaine, étant bien entendu que le Gouvernement s'efforcera de supprimer ou d'assouplir la répartition dans tous les cas où un produit industriel existera sur le marché en quantité suffisante.

Personne ne demandant plus la parole, le Sous-Secrétaire d'Etat quitte la salle, à quinze heures quarante minutes.

La Commission des Affaires économiques délibérant alors séparément désigne ~~alors~~ son Président, M. Armengaud, comme rapporteur du projet de loi inscrit à l'ordre du jour et qu'elle décide d'adopter sans modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures quarante cinq minutes.

Le Président,

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du jeudi 22 avril 1948

La séance est ouverte à 9 heures 30

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, Mme BRION,
MM. BRIZARD, DUCLERCQ Paul, GADOIN,
GARGOMINY, LE COENT, LE CONTEL Corentin,
LIENARD, MERMET-GUYENNET, NOVAT, PONTILLE
Germain, ROCHEREAU, SAUER, WALKER Maurice.

Excusé : M. SIAUT.

Absents : MM. CHARLES-CROS, GAUTIER Julien, GUENIN,
LONGCHAMBON, MERLE Toussaint, MOLINIE,
OU RABAH Abdelmadjid, PAQUIRISSAMYPOULLE,
Mme ROCHE Marie, MM. ROMAIN, SOLDANI,
Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

Ordre du jour

I - Audition du rapport de M. ARMENGAUD sur le projet de
loi (n° 193, année 1948) tendant à autoriser le Gou-
vernement à ratifier l'accord intervenu le 6 juin
1947 à La Haye et relatif à la création d'un bureau
international des brevets à La Haye.

- 2 -

II - Examen officieux du projet de loi portant aménagements fiscaux (n° 3165, 3496, 3598, 3749, A.N.).

III - Compte-rendu des travaux des sous-commissions.

IV - Questions diverses.

Compte-rendu -----

M. ARMENGAUD, Président, en ouvrant la séance, rappelle aux commissaires présents qu'il a été chargé, lors de la séance du 18 mars 1948, de présenter un projet de rapport sur le projet de loi (n° 193, année 1948) inscrit à l'ordre du jour.

Il donne, dans un bref aperçu, les éléments essentiels du problème qui se posait dans le domaine international en matière de brevets à la veille de la signature de l'accord dont le projet de loi n° 193 demande la ratification.

L'accord signé le 6 juin 1947, à la Haye, donne satisfaction aux intéressés et, par conséquent, peut être ratifié. Toutefois, deux remarques s'imposent.

En premier lieu, il est regrettable que ce bureau international d'examen des brevets ne soit pas installé à Paris.

En second lieu, le texte du projet de loi peut être une source de confusions. En effet, le titre de bureau international des brevets est susceptible de donner une idée inexacte du rôle de l'organisme créé. Il propose de modifier le texte de l'article premier et, sous cette réserve, de présenter un rapport favorable à l'adoption du projet de loi.

La Commission consultée ratifie ses conclusions.

.../...

- 3 -

L'ordre du jour appelle l'examen officieux du projet de loi portant aménagements fiscaux.

LE PRÉSIDENT propose de renvoyer à la prochaine séance l'examen du texte qui sera le produit des délibérations de l'Assemblée Nationale.

Il en est ainsi décidé.

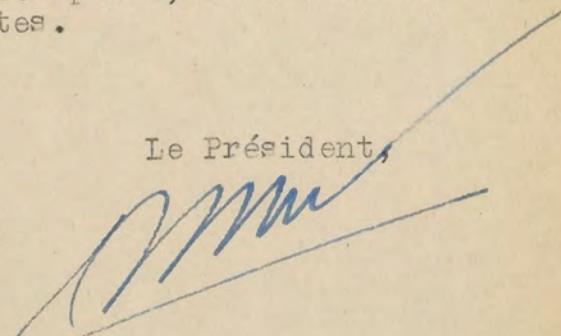
Afin de fixer utilement la date de la discussion de ce dernier projet, le Président rappelle que le programme de travail est assez chargé pour qu'une réunion spéciale soit prévue à cet effet.

La date du mardi 27 avril à 17 heures est décidée.

Au cas où la séance ne permettrait pas cette réunion, celle-ci serait reportée au mercredi 28 avril à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15 minutes.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES
DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du mardi 27 avril 1948

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

La séance est ouverte à 17 heures.

Présents .- M. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. GARGOMINY,
GAUTIER, LE COENT, LE CONTEL, LIENARD,
Toussaint MERLE, MOLINIE, NOVAT, Mme ROCHE,
MM. ROCHEREAU.

Excusés .- MM. BRIZARD, DUCLERCQ, WALKER.

Absents .- MM. BARDON-DAMARZID, CHARLES-CROS, GADOIN,
GUENIN, LONGCHAMBON, MERMET-GUYENNET,
OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE, PONTILLE,
ROMAIN, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER,
Mme VIALLE.

.../...

ORDRE DU JOUR

I - Nomination de rapporteur pour avis et examen du projet de loi (n° 312, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagement de certains impôts directs.

II - Questions diverses.

COMpte-RENDU

LE PRESIDENT, à l'ouverture de la séance, informe les commissaires présents que, lors de la Conférence des Présidents du 22 avril 1948, M. le Président du Conseil de la République a fait connaître qu'un certain nombre de propositions de résolution étant devenues sans objet, aucun débat ne devait être envisagé pour celles-ci.

Il donne communication de la liste ci-dessous des propositions de résolution intéressant pour le fond la commission des Affaires économiques qui ne doivent, à son avis, motiver aucune discussion en séance publique.

nos 78 de M. Chaumel déposée le 27 février 1947	Codification de la législation économique) (Rapport DUCLERQ) n° 427;
293 de M. Laffargue déposée le 5 juin 1947	Simplification des contrôles économiques	(déposé le) 17 juillet 1947; (distribué le
401 de M. Delfortrie déposée le 8 juillet 1947	Fusion des diverses administrations économi- ques.) 25 juillet 1947
68 de M. Vieljeux déposée le 27 février 1947	Libre circulation partielle des devises et de l'or	(Rapport Rochereau) n° 800 du 14 novem- (bre 1947, renvoi à) la commission le 18 (novembre 1947.
69 de M. Laffargue déposée le 27 février 1947	Association du person- nel à l'augmentation du rendement. - Révision des taux d'impôts.) M. Rochereau, (rapporteur.) Commission des (Finances, pour avis) le 13 mai 1947

27.4.48. A. Ec.

- 3 -

N°s 861 de M. LAFFARGUE Mode de paiement (Commission du
déposée le 9 décembre des heures supplémentaires) Travail saisi pour
1947 (avis le 17 décem-
bre 1947)

25 (1948) de Mme ROL-
LIN déposée le 14 Sinistrés de l'Est (Rapport Brizard
janvier 1948) N° 80 du 12
(février 1948)

Il est décidé, sur la proposition du Président, que des démarches seront faites auprès des auteurs de ces propositions pour qu'ils les retirent et déposent éventuellement des propositions nouvelles tenant compte des éléments nouveaux qui sont intervenus.

LE PRESIDENT signale ensuite que la Commission doit procéder, à la nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 312, année 1948), portant aménagement de certains impôts directs.

La Commission, confirmant une nomination faite précédemment, à titre officieux, désigne M. Rochereau comme rapporteur pour avis du projet de loi inscrit à l'ordre du jour.

M. ROCHEREAU donne connaissance de son projet de rapport.

Il rappelle, tout d'abord, les conditions dans lesquelles l'Assemblée Nationale a été amenée à adopter le projet examiné aujourd'hui.

Il procède ensuite à l'examen des articles du projet.

Article premier

Le rapporteur signale que, sous réserve des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Gouvernement a admis le principe de l'amortissement technique.

LE PRESIDENT fait observer qu'il y a un indiscutable danger à apprécier l'équilibre budgétaire sous un angle purement comptable sans tenir compte de l'évolution de l'économie.

Le rapporteur précise que ce bénéfice de l'amortissement technique est conditionné par une révision préalable du bilan.

.../...

27.4.48. A. Ec.

- 4 -

M. MOLINIE conteste l'intérêt économique de la réévaluation des bilans et exprime un certain scepticisme sur l'efficacité de ces opérations.

M. GAUTIER s'attache à démontrer la nécessité d'une unification des dates de réévaluation des bilans dans toutes les entreprises.

M. MOLINIE souhaite que des précisions soient demandées au Gouvernement sur le mode d'application de l'article premier.

LE PRESIDENT demande dans quelle mesure la réévaluation du bilan devrait être autorisée pour toutes les entreprises.

La Commission décide, sur cette proposition, d'exclure, par voie d'amendement, les entreprises pratiquant la revente en l'état de produits et marchandises, du bénéfice des dispositions de l'article premier.

Article premier bis

(pas d'observations)

Article 2

(aucune observation)

Article 3

(aucune observation)

Article 3 bis

(aucune observation)

Article 3 ter

(aucune observation)

Article 4

Le Rapporteur attire l'attention des commissaires sur l'importance des dispositions prévues à cet article. Il en rappelle les éléments essentiels.

LE PRESIDENT constate, à son tour, l'imprécision de la rédaction de l'article 4 qui nécessitera le dépôt d'un amendement. Il propose que cet article soit discuté en même temps que l'article 4 bis.

.../...

- 5 -

Le Rapporteur expose alors que les dispositions de l'article 4 bis visent à réduire le taux de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et commerciaux dû au titre de 1948 pour la fraction du bénéfice qui est investie dans les approvisionnements nécessaires à l'exploitation.

Un échange de vues s'instaure sur cette question.

Le Rapporteur et le Président rappellent que la Commission avait pris parti en faveur des entreprises ayant effectué des investissements productifs.

Il est décidé qu'une rédaction nouvelle sera proposée à l'examen de la Commission des Finances, en vue de favoriser le rééquipement et la modernisation de nos entreprises.

Seront, en outre, cherchées certaines modalités rédactionnelles tendant à éviter l'opposition de la question préalable de la part du Gouvernement.

Revenant à l'examen de l'article 4, le rapporteur fait observer que certaines précisions devront être apportées au dernier alinéa de l'article 4.

Articles 5 à 9

(Pas d'Observations)

Article 10

LE PRESIDENT propose de remplacer le mot : "inventeurs", par les mots : "titulaires ou propriétaires de brevets".

M. GAUTIER conteste, dans le même sens, la signification juridique du mot "inventeur".

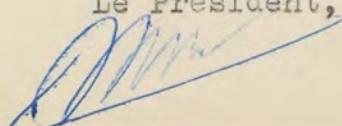
Article 11 et suivants (aucune observation)

La Commission donne mandat à son Président et à son rapporteur de proposer, à l'examen de la commission des finances, les modifications qu'elle a estimé souhaitables dans le cours de la présente séance.

Il est ensuite décidé de renvoyer, à la prochaine réunion, la suite de la discussion de ce projet de loi.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Président,



ML.
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. DUCLERCQ, Président d'âge

Séance du mardi 4 mai 1948

La séance est ouverte à 10 heures 30

Présents : Mme BRION, MM. BRIZARD, GARGOMINY, LE COENT,
LE CONTEL, MOLINIE, NOVAT, ROCHEREAU. *Duclercq.*

Excusé : M. ARMENGAUD.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, CHARLES CROS, GADOIN,
GAUTIER, GUENIN, LIENARD, LONGCHAMBON, MERLE,
MERMET GUYENNET, OU RABAH, PAQUIRISSAMPOULLE,
PONTILLE, Mme ROCHE, MM. ROMAIN, SAUER,
SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE,
M. WALKER.

Ordre du Jour

I - Examen du projet de rapport pour avis de M. Rochereau
sur le projet de loi (n° 312, année 1948), adopté
par l'Assemblée Nationale, portant aménagements de
certains impôts directs.

- 2 -

II - Nomination de rapporteur sur la proposition de résolution (n° 308, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à restituer leurs véhicules à tous les propriétaires de voitures automobiles réquisitionnées depuis la Libération.

III - Audition du projet de rapport de M. Duclercq sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés (n° 190, année 1948).

IV - Questions diverses.

Compte-rendu

La Président, en ouvrant la séance, donne la parole à M. ROCHEREAU, rapporteur pour avis du projet de loi n° 312, portant aménagements de certains impôts directs.

M. ROCHEREAU rappelle qu'il a été appelé avec M. Armentaud, Président de la Commission, à participer aux délibérations de la Commission des finances.

Conformément au mandat dont la Commission les avait investis, le Président et le rapporteur ont défendu les amendements dont le principe avait été adopté dans la séance du 27 avril.

Des résultats substantiels ont pu être obtenus :

1° - il a été démontré que le bénéfice des articles premier et 4 bis, était illusoire et que, bien loin de favoriser les industriels, ces dispositions les pénalisaient lourdement.

En conséquence, le taux de 28% a été supprimé.

2° - un dégrèvement a été adopté en faveur des investissements productifs effectués dans les industries de base.

Le Rapporteur donne, alors, lecture du projet d'avis qu'il a été chargé de présenter.

M. BRIZARD soulève la question de la révision des bilans, qui ne devrait pas, à ses yeux, donner lieu à une imposition supplémentaire.

M. le Rapporteur rappelle que M. Bourgès-Maunoury a ré-

- 3 -

pondu par avance à l'objection de M. Brizard :

Révision des bilans et amortissements techniques sont liés.

M. ROCHEREAU expose, d'ailleurs, qu'il est impossible de ne pas lier les deux questions, sous peine de créer un véritable privilège en faveur des entreprises.

Il s'efforce de définir le stock-outil et la notion des réinvestissements productifs. La fiscalité doit s'efforcer d'orienter les capitaux vers un réinvestissement qui soit de nature à accroître la production et le rendement et à diminuer les prix de revient.

M. ROCHEREAU pose la question des exonérations sur le "stock-outil" des commerçants ; il rappelle que l'extension de l'article premier A₁ au commerce a été repoussé par la commission des finances. M. Duclercq estime cette extension justifiée. MM. Gargominy, Novat, Le Coent et Le Contel, tout en acceptant le principe, constatent qu'elle est pratiquement inapplicable et ne mérite pas d'être retenue.

M. LE CONTEL tient à signaler les réserves du groupe communiste sur l'article premier.

La Commission se prononce pour l'adoption du rapport pour avis de M. Rochereau.

M. NOVAT est nommé, ensuite, rapporteur de la proposition de résolution (n° 308), tendant à inviter le Gouvernement à restituer leurs véhicules à tous les propriétaires de voitures automobiles réquisitionnées depuis la Libération.

M. DUCLERCQ donne, enfin, lecture de son rapport sur le projet de loi (n° 190, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant suppression du Comité consultatif des Arts et Manufactures et création d'un comité consultatif des Etablissements classés.

Celui-ci est approuvé, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

Le Président,



AL.
**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du jeudi 13 mai 1948

La séance est ouverte à 15 heures 30

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, CHARLES-CROS,
GARGOMINY, Corentin LE CONTEL, LIENARD,
MOLINIE, Mme Marie ROCHE.

Absents : Mme BRION, MM. BRIZARD, Paul DUCLERCQ, GADOIN,
Julien GAUTIER, GUENIN, LE COENT, LONGCHAMBON,
Toussaint MERLE, MERMET-GUYENNET, NOVAT,
Abdelmajid OU RABAH, PAQUIRISSAMPOULLE,
Germain PONTILLE, ROCHEREAU, ROMAIN, SAUER,
SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE,
M. Maurice WALKER.

Ordre du jour

I - Examen complémentaire du projet de loi (n° 314, année
1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à
autoriser le Président de la République à ratifier
l'accord intervenu le 6 juin 1947 à La Haye et relatif
à la création d'un Bureau International des Brevets
à La Haye.

.../...

- 2 -

II - Questions diverses.

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, président, communique aux commissaires les raisons pour lesquelles il a cru devoir réunir la Commission pour un nouvel examen du projet de loi (n° 193, année 1948) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'Accord intervenu, le 6 juin 1947, à La Haye et relatif à la création d'un Bureau International des Brevets à La Haye.

Il rappelle notamment que, lors de sa dernière réunion sur cet objet, la Commission avait décidé de préciser la portée de l'accord dans l'article premier.

A la suite de nouveaux entretiens avec le Ministère des Affaires Etrangères, il lui semble opportun de ne pas modifier le projet de loi mais d'inviter le Gouvernement :

1°) à prendre toutes mesures nécessaires à éviter les confusions relatives à la portée de l'accord ;

2°) à provoquer une prochaine révision de la Convention, conformément à l'article 14 de celle-ci.

La Commission donne son approbation à cette proposition.

LE PRESIDENT signale, en second lieu, qu'il a demandé que le projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagements fiscaux, soit renvoyé, pour avis, devant la Commission.

Il propose qu'une prochaine réunion soit consacrée à cet objet.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50 minutes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du jeudi 20 mai 1948

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Présents : M. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, GAUTIER, MERMET-GUYENNET, MOLINIE, NOVAT, ROCHEREAU, Mme VIALLE.

Excusé : M. LIENARD.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, GUENIN, LE COENT, LE CONTEL, LONGCHAMBON, MERLE, OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOUILLE, PONTILLE, Mme ROCHE, MM. ROMAIN, SAUER, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. WALKER.

Ordre du jour

I - Audition du projet de rapport de M. Gargominy sur la proposition de résolution (n° I39, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

- II - Examen pour avis et désignation d'un rapporteur sur le projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagements fiscaux.
- III - Exposé de M. Armengaud sur les travaux du Congrès International de La Haye.
- IV - Rapport de M. Duclercq sur les opérations de la Société Nationale de Vente des Surplus (compte-rendu d'enquête).
- V - Questions diverses.

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, président, à l'ouverture de la séance, rappelle que la Commission a demandé à être saisie pour avis du projet de loi (n° 320, année 1948) portant aménagements fiscaux.

Il signale que certains articles du projet ressortissent particulièrement à la compétence de la Commission des Affaires Économiques.

Tel est le cas notamment des articles relatifs à l'enregistrement et au timbre, à la fusion et à la concentration des entreprises.

Il lui semble, par ailleurs, nécessaire de prévoir l'adjonction d'un article additionnel au projet de loi, en vue de modifier le code fiscal des valeurs mobilières, de telle sorte que la recherche et l'exploitation des pétroles soient facilitées au point de vue financier.

Il donne lecture de l'amendement qu'il propose et qui est rédigé comme suit :

"ARTICLE 14 sexies.-"

" 1°) L'article 154 bis du code fiscal des valeurs mobilières est rédigé ainsi qu'il suit :

" - Article 154 bis.- Les dividendes distribués :

" a) par les sociétés françaises par actions ayant pour objet exclusif la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et constituées dans les conditions fixées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissements ;

" b) par les sociétés françaises par actions dont la constitution aura été approuvée par arrêté des Ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce et ayant pour objet exclusif de prendre et de gérer des participations dans le capital des Sociétés de Recherches de produits naturels en France et dans les territoires d'outre-mer ;

sont, pour chaque exercice, exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières,.....(le reste sans changement).

2^e) L'article 4 du code général des Impôts Directs est complété par un paragraphe 20 ainsi conçu :

" - 20^e) Les sociétés françaises par actions, dont la constitution aura été approuvée par arrêté des Ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce et qui ont pour unique objet de prendre et de gérer des participations dans le capital des Sociétés de recherches de produits naturels en France et dans les territoires d'outre-mer, pour la partie de leurs bénéfices réinvestis dans les industries considérées dans des conditions fixées par arrêté ministériel.

Seuls, dans cet amendement, sont nouveaux les passages soulignés qui correspondent aux considérations ci-dessus.

M. GADOIN suggère que le Président dépose cet amendement au nom des membres de la Commission.

M. MOLINIE fait savoir que cet amendement lui semble opportun ; il souhaite que le Gouvernement ne fasse pas application de l'article 47 du Règlement en opposant la question préalable.

LE PRÉSIDENT lui donne toutes assurances à cet égard.

La Commission décide de renvoyer à sa prochaine séance la nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 320, année 1948) portant aménagements fiscaux.

- 4 -

L'ordre du jour appelle l'audition du projet de rapport de M. Gargominy sur la proposition de résolution (n° I39, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Gargominy qui expose son projet de rapport.

Le Président invite les commissaires à présenter leurs observations.

M. CHARLES-CROS exprime son adhésion au dispositif proposé par le rapporteur.

M. MOLINIE demande que soit précisée, dans le dispositif, la possibilité pour les détaillants d'effectuer leurs approvisionnements auprès des producteurs.

M. BRIZARD craint que la marge globale ne soit en réalité qu'un obstacle à la baisse des prix.

La Commission décide de modifier le dispositif conformément aux observations qui viennent d'être présentées.

Le dispositif suivant est adopté.

Article unique.

"Le Conseil de la République invite le Gouvernement à déposer un projet de loi :

"1°- déterminant, à l'égard de tous produits destinés à être revendus en l'état, une marge globale maximum établie par produit ou catégorie de produits et fixant la différence entre le prix à la production et le prix au consommateur, dans laquelle il ne sera pas tenu compte des prestations d'emballage et de transport, et faisant obligation à tout vendeur et revendeur de produits pour lesquels une marge globale aura été déterminée, à remettre à son acheteur une facture portant mention du prix auquel il aura vendu ou revendu ;

"2°- autorisant, nonobstant toutes dispositions et conventions contraires, les producteurs et importateurs à vendre directement aux commerçants détaillants."

- 5 -

Le Président, devant quitter la salle, demande à M. Charles-Cros de bien vouloir présider la séance.

Présidence de M. Charles-Cros, Secrétaire

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Rochereau, pour présenter un exposé, au lieu et place de M. Armengaud, sur les travaux du Congrès de l'Europe Unie à La Haye.

Après avoir parlé des conditions de voyage et de séjour, M. ROCHEREAU rappelle que le Congrès a constitué au début de ses travaux trois commissions d'études : commission économique, commission politique, commission culturelle.

Il ne traitera que des deux premières.

En ce qui concerne les travaux de la commission politique, la journée du samedi a été marquée par la proposition Paul Reynaud tendant à l'élection d'un Parlement européen, à raison d'un délégué par million d'habitants. Cette proposition a été rejetée comme prématurée.

Les travaux de la commission économique ont été aussi peu ordonnés que possible. La délégation anglaise était parfaitement unie, ni travailliste, ni conservatrice, mais anglaise. La délégation française était tout-à-fait hétérogène : elle comprenait des délégués venus de tous les horizons politiques ou sociaux.

Un certain nombre de rapports furent discutés : Plan Marshall, accords douaniers, transports européens, etc...

Les syndicalistes français ont obtenu un succès en se faisant reconnaître un "pouvoir de contrôle" sur le rééquipement de l'Europe.

M. Lacour-Gayet a encouragé les plus pessimistes à persévirer en montrant que les difficultés énormes qu'avaient connues, à leurs débuts, le Zollverein ou les Cantons suisses ont été surmontées.

La délégation anglaise, en fait, a mené la partie ; elle se présentait comme un "coin" enfoncé dans le Congrès. Sa position était difficilement attaquable.

Deux tendances s'affrontèrent :

- les partisans d'une organisation européenne coiffant l'ensemble des Etats ;

- les partisans d'un régime libéral, laissant à tous les pays le maximum d'autonomie et rejetant toute centralisation.

M. ROCHEREAU tient à constater, sans être partisan d'un "dirigisme international", qu'un organisme de coordination est indispensable : contrôle de la Ruhr, organisation des transports, industries de base. La compétence de cet organisme doit s'étendre au minimum aux industries essentielles et aux transports.

Les travaux se sont ordonnés progressivement. A défaut d'une entente définitive et ordonnée, des relations personnelles se sont nouées, des jalons ont été posés : le Congrès de La Haye a été utile et rassurant dans une large mesure.

L'ère des "économies nationales" est dépassée et chacun, même le plus libéral, en conviendra.

Depuis longtemps d'ailleurs, les frontières sont perméables aux capitaux et au commerce ; des ententes internationales existent depuis longtemps déjà. L'organisation des transports pourrait être réalisée rapidement par des mesures seulement gouvernementales. Par contre, il reste beaucoup à faire sur le plan de la main-d'œuvre et du syndicalisme car, dans ce domaine, tout est resté à l'échelle nationale.

En résumé, peu de résultats spectaculaires, mais des relations personnelles nouées et des méthodes de travail posées.

M. CHARLES-CROS remercie M. Rochereau, affirme sa confiance dans une organisation fédérale et pose la question des relations de l'Europe avec les Territoires d'Outre-Mer.

M. ROCHEREAU répond que l'intégration des Territoires d'Outre-Mer à l'union européenne a été posée mais que ce problème n'a pas été étudié très avant par suite de sa complexité, par suite aussi de l'opposition britannique.

M. BRIZARD ayant demandé si des travaux préparatoires avaient été effectués avant le Congrès, M. ROCHEREAU répond affirmativement en ce qui concerne la commission économique seulement.

Il rappelle que le Congrès comprenait des délégués de tous les pays de l'Europe occidentale : représentants des Parlements, syndicalistes, membres d'organisations fédéralistes...

Un comité de coordination des mouvements fédéralistes se réunira pour établir un programme de travail concret en vue d'une nouvelle conférence qui pourrait avoir lieu l'an prochain.

M. ROCHEREAU répond ensuite à M. Molinié.

Le Congrès avait un caractère purement privé ; les délégués assistaient à celui-ci à titre personnel.

Les réserves que M. Molinié a formulées sur le plan politique ne sont pas susceptibles d'une réponse suffisamment éclairée de sa part.

M. CHARLES-CROS, faisant le point, rappelle qu'il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur l'aspect politique des problèmes posés.

M. MOLINIE renouvelle les réserves du groupe communiste : celui-ci n'est pas hostile à une organisation économique universelle, mais sous un autre régime que le capitalisme.

M. GAUTIER formule l'opinion que l'organisation économique est un fait et une nécessité. Les blocs économiques, sinon politiques, ne sont pas dans l'ordre des choses. Les relations économiques entre "capitalisme" et "socialisme" sont indispensables.

MM. ROCHEREAU et MOLINIE constatent qu'ils sont d'accord sur ce même principe.

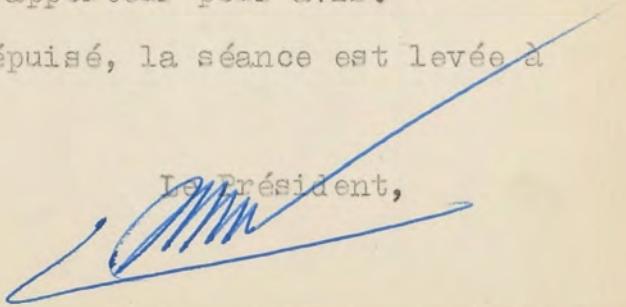
○
○ ○

A l'issue de ce débat, le rapport de M. Duclercq sur les opérations de la Société Nationale de Vente des Surplus est renvoyé à une séance ultérieure.

La Commission décide enfin de tenir sa prochaine séance mardi 25 mai à 17 heures pour examiner le projet de loi (n° 320, année 1948) portant aménagements fiscaux et procéder à la nomination d'un rapporteur pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du mardi 25 mai 1948

La séance est ouverte à 17 heures.

Présents : M. ARMENGAUD, Mme BRION, MM. CHARLES-CROS, Paul
DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, Julien GAUTIER,
Corentin LE CONTEL, MERMET-GUYENNET, MOLINIE,
Mme Marie ROCHE, M. ROCHEREAU, SAUER, Mlle
TRINQUIER, Mme VIALLE.

Absents : MM. BARDON-DAMARZID, BRIZARD, GUENIN, LE COENT,
LIENARD, LONGCHAMBON, Toussaint MERLE, NOVAT,
Abdelmajid OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE,
Germain PONTILLE, ROMAIN, SIAUT, SOLDANI,
Maurice WALKER.

Ordre du jour

I - Examen pour avis et désignation d'un rapporteur sur
le projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par
l'Assemblée Nationale, portant aménagements fiscaux.

.../...

- 2 -

II - Nomination d'un rapporteur sur la proposition de loi (n° 382, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à valider et à modifier l'acte dit loi n° 21, du 27 janvier 1944 concernant les délais en matière de propriété industrielle.

III - Questions diverses.

Compte-rendu

I - M. ARMENGAUD, président, invite les commissaires, à l'ouverture de la séance, à procéder à la nomination de rapporteur prévue au deuxième point de l'ordre du jour.

M. ARMENGAUD est, alors, désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 382, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à valider et à modifier l'acte dit loi n° 21 du 27 janvier 1944 concernant les délais en matière de propriété industrielle.

II - La Commission aborde ensuite l'examen pour avis du projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagements fiscaux.

LE PRESIDENT donne la parole à M. Rochereau sur ce projet de loi.

M. ROCHEREAU rappelle que les articles 8 à 26 doivent constituer, à son avis, les éléments essentiels de l'examen de la Commission.

Les articles 8 et 9 ne soulèvent, à son avis, aucune objection.

A l'article 10, la modification apportée par la Commission des Finances lui semble acceptable.

Les articles 11, 12, 13, qui octroient certains avantages fiscaux, lui semblent également devoir être adoptés sans modification.

.../...

- 3 -

Par contre, la disjonction de l'article 14, proposée par la Commission des Finances, lui semble contestable.

M. GADOIN signale, à ce propos, que la Commission des Finances se réunira mercredi 26 mai pour entendre les observations de la Commission des Affaires Economiques sur ce point.

M. ROCHEREAU craint que la disjonction de l'article 14 n'entraîne, dans l'avenir, de graves difficultés pour les industriels désirant réaliser plus tard des fusions de sociétés.

La même observation lui semble devoir être présentée sur l'article 18.

M. ARMENGAUD estime, à ce propos, que la disjonction de l'article 18 entraîne deux dangers :

1°) des moins values fiscales ;

2°) la non réalisation d'une réforme tendant à la production de bilans véritablement sincères.

La Commission consultée ratifie les propositions faites par son Président et M. Rochereau.

Elle désigne M. Rochereau comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 320, année 1948) portant aménagements fiscaux.

LE PRESIDENT met les commissaires au courant des prochains travaux de la Commission qui porteront sur les accords tarifaires, les résultats de la Conférence de La Havane et l'utilisation des crédits du Plan Marshall.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50 minutes.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Armengaud, président

Séance du jeudi 27 mai 1948

La séance est ouverte à 16 heures 30

Présents : MM. ARMENGAUD, CHARLES-CROS, GADOIN, GARGOMINY,
Corentin LE CONTEL, LONGCHAMBON, MOLINIE,
NOVAT, ROCHEREAU, Mme VIALLE.

Excusés : MM. BRIZARD, GAUTIER.

Absents : M. BARDON-DAMARZID, Mme BRION, MM. Paul DUCLERCQ,
GUENIN, LE COENT, LIENARD, Toussaint MERLE,
MERMET-GUYENNET, Abdelmadjid OU RABAH,
PAQUIRISSAMYPOULLE, Germain PONTILLE, Mme
Marie ROCHE, MM. ROMAIN, SAUER, SIAUT,
SOLDANI, Mlle TRINQUIER, M. Maurice WALKER.

Ordre du jour

I - Examen officieux en vue d'une discussion d'urgence
du projet de loi, en instance devant l'Assemblée Na-
tionale, portant approbation de l'accord conclu le
11 mars 1948 entre la République Française et les

A Ec. 27.5.48.

- 2 -

Etats-Unis d'Amérique octroyant à la République Française un crédit de cinquante millions de dollars pour achat de biens meubles en surplus appartenant au Gouvernement des Etats-Unis et situés sur le Territoire des Etats-Unis, aux Iles Hawaï, en Alaska (y compris les Iles Aléoutiennes), à Porto-Rico et dans les Iles Vierges (Nos 4050 - 4297 A.N.).

- II - Examen officieux du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les accords et protocoles signés à Paris le 19 mars 1948 entre la France et la Pologne et relatifs à diverses questions d'ordre financier et économique (N° 4078 A.N.)

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, président, signale, à l'ouverture de la séance, que le Conseil de la République sera appelé à délibérer, selon la procédure d'urgence sur un projet de loi en instance devant l'Assemblée Nationale, portant approbation de l'accord conclu le 11 mars 1948 entre la République Française et les Etats-Unis d'Amérique octroyant à la République Française un crédit de cinquante millions de dollars pour achat de biens meubles en surplus appartenant au Gouvernement des Etats-Unis et situés sur le Territoire des Etats-Unis, aux Iles Hawaï, en Alaska (y compris les Iles Aléoutiennes), à Porto-Rico et dans les Iles Vierges (Nos 4050 - 4297 A.N.).

Il donne à la Commission certaines précisions sur l'accord dont l'approbation est demandée au Parlement. Il rappelle notamment qu'au lendemain de la libération de nombreuses difficultés et des conflits entre départements ministériels ont empêché que des usines et des biens d'équipement utiles à l'économie française fussent acquis.

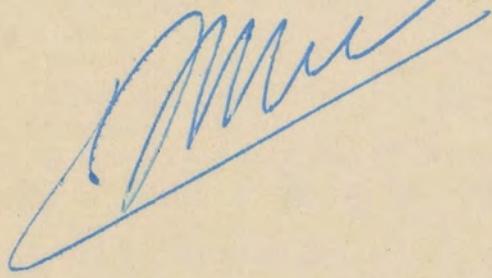
Il propose donc qu'à l'occasion de cette discussion le Gouvernement soit invité à éviter tout achat de biens autres que des biens d'équipement.

La Commission approuve ce point de vue et décide de nommer, par avance, M. Longchambon rapporteur de ce projet de loi. Elle le charge de rapporter dans le sens qui découle des observations du Président.

- 3 -

La Commission nomme ensuite M. Longchambon rapporteur du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les accords et protocoles signés à Paris le 19 mars 1948 entre la France et la Pologne et relatifs à diverses questions d'ordre financier et économique (N° 4078 A.N.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.



M.L.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. Francis LEENHARDT, Président de
la Commission des Affaires Économiques de
l'Assemblée Nationale, assisté de M. ARMENGAUD
Président de la Commission des Affaires
Économiques du Conseil de la République

Séance du vendredi 28 mai 1948

La séance est ouverte à dix heures.

Présents : MM. ARMENGAUD, CHARLES-CROS, DUCLERCQ, GADOIN,
GARGOMINY, LE COENT, LONGCHAMBON, MOLINIE,
ROCHEREAU.

Absents : M. BARDON DAMARZID, Mme BRION, MM. BRIZARD, GAUTIER
GUENIN, LE CONTEL, LIENARD, MERLE, MERMET-
GUYENNET, NOVAT, OU RABAH, PAQUIRISSAMYPOULLE,
PONTILLE, Mme ROCHE, MM. ROMAIN, SAUER, SIAUT,
SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE, M. WALKER.

Ordre du Jour

- Réunion commune avec la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale pour l'audition de M. André Philip sur les travaux de la troisième session

A.Ec. 28.5.48.

- 2 -

de la Commission Economique Européenne à Genève.

Compte-rendu

M. Francis LEENHARDT, Président de la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale, invite M. André Philip, délégué de la France à la Commission Economique Européenne, à prendre la parole devant les membres des deux commissions réunies, sur les travaux de la troisième session de la Commission économique européenne à Genève.

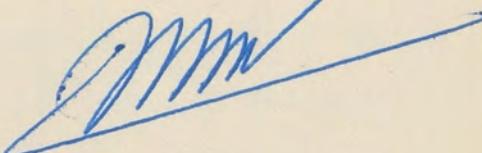
(Le compte rendu in extenso de l'exposé de M. André Philip est annexé au présent procès-verbal).

A l'issue de cette audition, M. Francis Leenhardt, qui préside la séance tient à souligner l'intérêt exceptionnel de l'exposé de M. André Philip et lui exprime la satisfaction de ses collègues d'avoir entendu des informations de première importance sur la situation économique européenne.

M. ARMENGaud, qui assiste M. Leenhardt, exprime le souhait que les enseignements qui découlent de ces contacts internationaux soient entendus par les industriels français, afin que ceux-ci entreprennent les efforts de coordination et de modernisation nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

Le Président,



ASSEMBLÉE NATIONALE

Commission des Affaires
économiques

Paris, le 1er Juin 1948

EXPOSÉ de M. ANDRÉ PHILIP,

député, ancien ministre, délégué de la France à l'O.N.U.,

devant la commission des Affaires économiques, sur les travaux de la 3ème session de la Commission européenne (Genève - mai 1948).

--(=--

Mes chers collègues, j'ai été il y a trois semaines, à la tête de la délégation française pour la troisième session de la Commission économique européenne qui s'est réunie à Genève, faisant suite à une première session tenue au printemps de l'année dernière, et à une seconde session réunie en octobre dernier.

La commission économique réunit l'ensemble des nations européennes. Jusqu'ici, comme elle est une section régionale du Conseil économique et social de l'O.N.U. elle n'avait réuni que les nations adhérentes à l'organisation internationale. Cette fois-ci on a également invité, à titre consultatif, les nations européennes non membres de l'O.N.U. C'est vous dire qu'à Genève se trouvaient représentés 27 pays dont 18 de droit comme membres de l'O.N.U. et les neuf autres à titre consultatif, comptant en particulier aussi bien ceux qui font partie de l'organisation des "Seize" que ceux qui n'en font pas partie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Finlande. C'est donc une organisation qui comporte une représentation véritable de l'ensemble de l'Europe.

Je voudrais examiner successivement trois questions à propos de cette Commission.

D'abord les rapports des Comités spécialisés de la commission qui n'ont pas donné lieu à débats mais sur lesquels il est bon d'avoir un certain nombre de renseignements afin de se rendre compte du travail qui est accompli.

- 2 -

Puis, je voudrais vous parler du rapport que le Secrétariat nous a présenté, sur la situation économique de l'Europe, qui est véritablement la première étude scientifique, objective et complète qui pose les données du problème économique européen. Il n'indique pas encore les solutions, mais il constitue vraiment un tableau d'ensemble et une analyse sérieuse des problèmes.

Enfin, en troisième lieu je vous mettrai au courant des débats et des discussions à caractère politique, des négociations diplomatiques, qui ont eu lieu au cours de cette session.

Premier Point. Les rapports des Comités spécialisés n'ont pas donné lieu à beaucoup de discussions sauf sur quelques points que je noterai dans ma troisième partie. Dans l'ensemble ils ont été adoptés à l'unanimité par la commission, mais je voudrais que vous vous rendiez compte exactement de ce qui se fait, parce qu'hier, à la réunion du groupe socialiste j'ai entendu votre président faire le résumé des débats de la Haye et indiquer qu'il y avait eu une discussion sur la question de savoir s'il fallait rechercher une certaine planification européenne ou s'il ne le fallait pas. Cette discussion n'a pas pu avoir lieu à Genève; on n'a pas eu le temps. Je voudrais cependant vous donner pour commencer la liste des différents Comités et groupes de travail qui existent à Genève et travaillent depuis un an. Vous avez essentiellement quatre grands Comités : le Comité de l'industrie et des matières de base, le Comité des transports intérieurs, le Comité du Charbon, le Comité de l'énergie électrique.

Le Comité de l'industrie et des matières de base comprend un sous-Comité du bois, un sous-Comité des engrâis, un sous-Comité des produits sodiques, un sous-comité de l'acier, un sous-comité de la main d'œuvre, un groupe de travail spécial des roulements à billes, des ponts transbordeurs, des briques de silice, de la porcelaine pour les besoins électro-techniques, un sous-comité de l'habitat.

Le Comité des Transports comprend un groupe de travail pour les documents statistiques, un groupe pour l'équipement des transports, un sous groupe des livraisons de wagons, de la standardisation des moyens de roulement, un sous groupe chargé de l'étude des types de wagons; un groupe de travail des transports routiers, un sous-comité de la route; un groupe de travail des transports par chemins de fer, et un groupe du recensement du matériel flottant.

- 3 -

Le Comité du charbon comprend un sous-comité de la répartition, un sous-comité de la production; un groupe de travail du matériel d'exploitation des mines; du bois de mine, un groupe spécial des statistiques, un groupe du briquettes.

Le Comité de l'énergie électrique comporte un sous-comité de la valeur de l'énergie, un groupe de travail des emplois de l'énergie électrique, un groupe de l'énergie thermique, divisé en deux sous-groupes, le groupe du bassin alpin et le groupe silésien; un groupe de travail de la standardisation et un groupe spécial des statistiques.

Tout ceci vous donne une idée du travail qui est accompli à l'heure actuelle et silencieusement à la Commission de Genève.

Je ne vais pas entrer dans le travail de chacun de ces groupes ou sous-groupes, mais je voudrais vous donner un certain nombre d'exemples de ce qui a été fait.

Par exemple, pour les engrais on a, dès l'année dernière, envisagé la nécessité, pour augmenter la production, d'attribuer des suppléments de charbon en particulier pour augmenter la production de l'azote. On a examiné les facteurs qui freinent actuellement la production d'azote en Europe. On a constaté que c'était la qualité du charbon, le manque d'outillage, la nécessité de certaines réparations. On s'est aperçu qu'on pouvait accroître cette production en remettant en place certains outillages déplacés pendant la guerre et en accélérant la livraison d'outillages neufs. Une requête a été adressée au Royaume Uni et à la Tchécoslovaquie pour demander, ce qu'ils ont fait, d'exécuter des commandes à destination de la Norvège qui ont permis à ce pays d'augmenter de 20.000 tonnes sa production d'azote. Cette année, elle sera de 40.000 tonnes.

Les chiffres à fin 1947 ont montré que le travail du Sous-Comité avait permis, par l'ensemble des interventions et des accords conclus de ce groupe, d'augmenter au cours de l'année de 180.000 tonnes la production d'azote en Europe, augmentation correspondant à une production supplémentaire de blé de 220.000 tonnes.

Prenons le problème des briques de silice. On s'est rendu compte à cet égard que le problème essentiel était le manque d'une matière indispensable : la quartzite, surtout en Italie, où la capacité de production des briques de silice ne peut pas être utilisée ni les besoins satisfaits avec les ressources locales alors que les insuffisances pourraient disparaître si les pays intéressés accordaient les priorités nécessaires.

On a constaté qu'on pouvait augmenter sensiblement la production en transférant de la main d'œuvre qualifiée italienne dans la zone française d'Allemagne et en transférant certains matériels de terrassement de la zone américaine dans la zone française; en observant un certain emploi du plan de transports pour faciliter le transport des matières premières et de l'outillage entre les zones française et britannique. Ceci a également été réalisé au cours de 1947.

Au Comité des transports on a fini ce qui avait été commencé par une organisation spéciale des transports créée après la guerre et absorbée par la Commission économique européenne l'année dernière. On a achevé le recensement du matériel roulant à reconstituer; on a fait des programmes d'itinéraires et de trafics dans l'Europe centrale, notamment pour le transport des denrées périssables en wagons frigorifiques, sur l'ensemble du territoire européen, et les échanges de wagons entre les différents pays ont commencé conformément à ces principes ...

Des accords ont été passés au sujet des transports par route (où on a obtenu la liberté pour les transports routiers) et du transport des marchandises à travers l'ensemble du territoire européen.

Pour l'électricité, on a examiné les moyens d'assurer la mise en valeur et la coordination dans l'ensemble de l'Europe, de l'énergie électrique. On a étudié la pénurie de matériel électrique et les moyens les plus efficaces pour y remédier. On a vu qu'elle provenait de la pénurie de tôles, de tubes d'acier, etc... On a étudié la normalisation du matériel électro-technique.

On a négocié entre pays des accords relatifs à l'échange de courant et on étudie actuellement la possibilité du développement des deux grands bassins hydrauliques : le bassin alpin et le bassin danubien.

Au Sous-Comité de l'acier on a étudié les moyens d'augmenter la production. On s'est rendu compte que la difficulté résidait dans l'insuffisance de coke, de ferraille et d'outillage. On a évalué les quantités de fines à coke nécessaires pour augmenter la production d'acier et on a réussi au cours du deuxième semestre de l'année dernière, à faire augmenter de 40 % les exportations de coke en provenance de la Ruhr, et de les orienter surtout vers les pays, en particulier la France, dont la capacité de production n'était pas entièrement utilisée. C'est ainsi que grâce aux travaux du Comité de l'acier nous avons eu l'année dernière davantage de coke en dédommageant les autres pays sur le contingent de qui avait été pris ce supplément accordé à la France, avec des exportations de charbon de la Sarre ou du Royaume Uni, tandis que nous recevions les qualités essentielles de charbon pour le développement de la production sidérurgique.

- 5 -

Dans ces conditions, on est arrivé à la conclusion que le problème de la production de charbon en quantité est à peu près résolu pour l'Europe et que subsiste, comme problème grave, celui de la qualité particulière nécessaire au développement de la sidérurgie. Le Comité poursuit ses études dans ce sens.

Je vous ai donné sur ces divers points quelques exemples pour vous montrer que, très silencieusement depuis un an, le travail, qui donne lieu à des discussions politiques, est en train de se faire sur un plan européen général couvrant l'ensemble de l'Europe aussi bien de l'ouest que de l'est, et aboutissant immédiatement, car il s'agit dans chaque cas d'examiner des problèmes essentiellement concrets et techniques, à certains résultats.

Des décisions peuvent être prises immédiatement dans le cadre de nos Comités; pour d'autres nous ne pouvons faire que des propositions aux Gouvernements. C'est ainsi qu'un des problèmes qui nous a été soumis, celui du bois est maintenant placé sur le plan gouvernemental.

Nous nous sommes rendus compte, comme conséquence du rapport du Sous-Comité du bois, qu'avec l'octroi actuellement d'un outillage spécial de la valeur de 16 millions et demi de dollars à l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Yougoslavie, pour lequel il serait nécessaire de leur accorder quelques crédits, il serait possible à ces pays d'augmenter leurs exportations de bois vers l'ouest d'une somme de 45 millions de dollars en 1948 et de 57 millions supplémentaires en 1949. Voilà un problème de relations entre l'ouest et l'est qui se trouve posé. Nous avons à trouver la formule de réalisation, à la discuter, à la négocier, mais il apparaît qu'avec une avance de crédits minimes, il est possible immédiatement, dans la même année, d'obtenir des résultats qui nous sont favorables sous forme de fournitures supplémentaires de bois alors que toute l'Europe de l'ouest souffre encore à cet égard d'une très grande pénurie.

Je voulais simplement attirer pour commencer votre attention sur ces questions, d'une part pour que vous vous rendiez compte comment, concrètement, se pose un certain nombre de problèmes; d'autre part pour vous donner confiance du fait que depuis un an il y a un travail précis et clair qui est engagé et qui a déjà permis d'obtenir des résultats efficaces.

Deuxième point.- Je voudrais maintenant résumer les grandes lignes du rapport économique général qui nous a été soumis par le Secrétariat général de la Commission économique européenne.

C'est un rapport d'ensemble qui couvre la situation générale de toute l'Europe à la seule exception de la Russie. En effet, il a été possible d'intégrer, parce qu'ils étaient dans une certaine mesure comparables, les chiffres fournis par les pays de l'Est avec ceux fournis par les pays de l'Ouest. Mais il n'a pas été possible d'intégrer ceux de la Russie. Il y a donc à côté du rapport général sur l'Europe, un rapport spécial sur la Russie, en annexe, parce que pour un grand nombre de produits on n'a pas réussi à obtenir de ce pays autre chose que des chiffres en pourcentage, et non pas des chiffres en valeur absolue. Il est bien évident que les chiffres en pourcentage dont on ne peut pas calculer le point de base et d'arrivée ne peuvent être compris dans un calcul général, additionnés avec des chiffres en valeur absolue obtenus dans l'ensemble des autres pays.

C'est une observation qui a été faite au cours de la discussion générale et on a demandé à la Russie, pour permettre de faire l'année prochaine un rapport plus complet, d'accepter de présenter pour ses importations et ses exportations ainsi que pour ses productions, des chiffres exprimés en valeur absolue et décomposés dans leurs éléments essentiels, de façon à avoir les renseignements indispensables qui nous manquent jusqu'ici.

Le rapport vise donc la situation générale, la Russie non comprise. Dans un très grand nombre de cas il donne en même temps les calculs en ce qui concerne l'Allemagne.

Ces considérations générales exposées voici dans leurs grandes lignes les analyses auxquelles ce rapport nous a conduits.

Au point de vue de la production, tout d'abord, il constate que l'Europe s'est relevée, au lendemain de la dernière guerre, plus vite qu'au lendemain de la première guerre mondiale; c'est-à-dire que nous avons dès maintenant atteint le niveau de production qui, au lendemain de la première guerre mondiale, avait été atteint en 1920, puis abandonné par suite de la crise de 1920, et qui n'avait été atteint à nouveau d'une façon définitive qu'en 1924.

Le relèvement cette fois, s'est passé jusqu'ici en trois stades; le premier, rapide, dans les dix-huit mois qui ont suivi la fin des hostilités. Le niveau moyen de la production de l'Europe de 60 % de celui d'avant guerre, dans le deuxième semestre de 1945, est monté à 85 % dans le quatrième trimestre de 1946. Puis, à fin 1946, il y a eu un arrêt dû au fait que la reprise avait peut-être été un peu rapide et que les stocks existants avaient été complètement utilisés; dû également aux difficultés spéciales rencontrées au point de vue agricole et au point de vue industriel : manque de charbon et situation grave de l'agriculture comme conséquence des gelées survenues au cours de 1947.

Pendant l'année 1947 le niveau de la production est resté à peu près stationnaire, les stocks s'améliorant petit à petit, et depuis la fin de 1947 l'Europe est entrée de nouveau dans une période d'expansion, telle que d'après les derniers chiffres on a maintenant atteint et même légèrement dépassé le niveau de production d'avant guerre.

Seconde caractéristique, cette expansion de la production s'est surtout centrée sur les biens d'investissement. La guerre avait détruit des capitaux. Dans tous les pays, on a d'abord essayé de reconstituer les capitaux d'industrie, l'outillage, les moyens de transport, et dès la fin de 1947 on trouvait que pour l'ensemble des industries d'investissement, le niveau de production atteignait 104 % sauf l'Allemagne, et 85 % avec l'Allemagne; tandis que pour une industrie de consommation comme les textiles, l'indice moyen pour l'ensemble de l'Europe, Allemagne non comprise, n'était que de 91 % et de 82 % avec l'Allemagne.

Troisième observation, toujours dans le domaine de la production. Dans cette reprise générale l'Agriculture est en retard et les derniers chiffres moyens, dus en partie à la catastrophe agricole de l'année dernière qui a atteint toute l'Europe, ne donnaient évidemment qu'un niveau de production inférieur aux trois quarts de celui de l'avant guerre, par rapport auquel la baisse a été de 40 % pour les matières grasses et la viande, et de 25 % pour les pommes de terre et les céréales.

A noter que déjà au lendemain de la première guerre, la reprise agricole avait été beaucoup plus lente que la reprise industrielle et qu'il avait fallu huit ans avant que l'on retrouve le niveau d'avant les hostilités.

Les plans qui ont été exposés à la Réunion des Seize sont un peu plus optimistes cette fois puisqu'ils espèrent avoir atteint à nouveau le niveau ancien cinq ou six ans après la fin de la guerre.

Voilà la situation au point de vue de la production.

En ce qui concerne le commerce, le rapport du Secrétariat a calculé ce commerce de l'Europe par rapport aux prix de 1939 de façon à dégager et préciser les variations dues au mouvement des prix par rapport à cette date. Eh bien ! calculé aux prix de 1939, l'ensemble du commerce de l'Europe, sans la Russie mais Allemagne comprise, était à fin 1947 de 79 % de l'avant guerre pour les importations, de 53,5 % pour les exportations, cela avec l'Allemagne. Sans l'Allemagne les chiffres sont de 102 % pour les importations, de 88 % pour les exportations.

Si, dans ce commerce général, on distingue deux catégories, le commerce intereuropéen, et le commerce extraeuropéen, on constate que le commerce intereuropéen, Allemagne comprise, n'est que de 56 % de celui d'avant guerre; sans l'Allemagne les chiffres montent à 84 %. Si on examine par contre le commerce de l'Europe avec les pays extraeuropéens, c'est-à-dire d'outremer, on constate qu'il est terriblement déséquilibré. Il est, avec l'Allemagne, de 106 % pour les importations, 77 % pour les exportations; sans l'Allemagne de 117 % pour les importations et de 68 % pour les exportations.

Si nous examinons la place du commerce européen dans le commerce mondial, nous voyons qu'elle est tombée de 55 à 46,9 % pour les importations, de 47,9 à 31,9 pour les exportations. L'Europe ne compte donc que pour un tiers dans l'ensemble des exportations mondiales. Si on examine plus spécialement la place dans le commerce mondial du commerce intereuropéen, on s'aperçoit qu'avant guerre il représentait 30 % de ce commerce mondial et qu'il n'en représente plus maintenant que 17,4 %. Il a donc baissé de près de moitié.

De ces chiffres se dégagent trois éléments.

1^e- Les exportations ont monté plus vite que la production. Les importations ont monté dans des proportions beaucoup plus grandes surtout en provenance des Etats-Unis.

2^e- Ce qui a le plus baissé, c'est le commerce intereuropéen, la moitié de l'avant guerre par rapport au commerce mondial, 56 % Allemagne comprise ou 84 % sans l'Allemagne de ce qu'il était avant guerre.

3^e- Le commerce avec les pays d'outremer a repris davantage que le commerce intereuropéen et il se présente sous la forme d'un grand déséquilibre, les importations dépassent l'avant guerre tandis que les exportations sont très nettement au-dessous.

Ceci nous conduit à un troisième problème, celui de la balance des paiements.

Le déficit général de l'Europe, chaque année, par rapport à l'ensemble de tous les pays d'outremer a atteint pour l'année dernière 7.500 millions de dollars. Il a été couvert en 1946 par l'assistance de l'U.N.R.R.A., des contributions publiques et privées, des prêts et crédits et la liquidation des réserves d'or que les pays européens détenaient à l'étranger. En 1947 il a été couvert essentiellement par les tirages de la Grande Bretagne sur le crédit accordé par les Etats-Unis, par le recours au Fonds monétaire international, et on a à peu près terminé cela à représenté plus de 2 milliards - la liquidation des avoirs de l'Europe à l'étranger.

Ce déficit de 7.500.000 dollars se décompose en trois éléments. D'abord une diminution de volume réelle des marchandises exportées, 1.200.000 dollars; la hausse des prix par rapport à ceux de 1939, qui du moment que vous avez un déficit, vient en ajouter un autre. Ceci, qui est simplement une question comptable, représente dans le déficit total 3.600 millions de dollars; la diminution ou la disparition des revenus que l'on recevait auparavant de l'étranger en rémunération des investissements de services, 2.700 millions de dollars.

Autrement dit, le problème fondamental de l'Europe n'est que dans la proportion du tiers le déficit commercial dû aux circonstances exceptionnelles actuelles et qui avec le relèvement pourra être facilement rattrapé; mais dans la proportion des deux tiers - et c'est là le problème permanent - est dû à la disparition et celle définitive, des revenus que l'Europe tirait auparavant de ses investissements à l'étranger. Ce qui signifie que pour rétablir une situation normale il nous faut non seulement revenir à l'équilibre commercial qui existait avant la guerre, mais il faut, en plus, trouver 2.700 millions de dollars sous forme, dans les rapports avec les pays d'outre-mer, soit de moindres importations, soit d'exportations supplémentaires, soit de la combinaison des deux.

Dans ce déficit général de 7.500.000 dollars une très grande partie est le déficit de l'Europe avec les Etats Unis d'Amérique. En 1947 ce déficit était de 5.900 millions de dollars sur les 7.500 millions. Plus exactement les importations de l'Europe des Etats Unis étaient de 5.900 millions de dollars et les exportations de toute l'Europe vers les Etats Unis de 900 millions. Le déficit était donc de 5 milliards de dollars. L'Europe, en 1947, n'a couvert par ses exportations que 15 % des importations des Etats Unis. Vous comprenez que dans ces conditions le plan Marshall apparaît comme le moyen provisoire d'assurer la couverture de ce déficit vis-à-vis de l'Europe.

J'attire l'attention de la commission sur quelques chiffres que l'on trouve, en cette matière, dans le rapport de la commission économique européenne.

Ce chiffre de 5 milliards de dollars, qui nous apparaît, à nous Européens, comme quelque chose de formidable, quand on le considère du point de vue américain, est quelque chose de tout à fait minime et à l'heure actuelle les Etats Unis sont au fond assez proches, au point de vue de la structure économique internationale, de la Russie. Cette dernière vit complètement sur elle-même et n'a presque pas de commerce international; mais les Etats Unis vivent essentiellement sur eux-mêmes et leurs exportations ne jouent qu'un rôle extrêmement réduit dans leur économie. J'attire, en particulier, sur ce point, l'attention de nos collègues qui se laisseraient tenir par les affirmations apportées souvent que le plan Marshall a été une sorte de nécessité absolue pour les Etats Unis afin d'éviter une crise intérieure et pour financer les exportations qui leur étaient indispensables.

Voici sur ce point quelques chiffres.

Les exportations totales américaines avaient été au lendemain de l'autre guerre, en 1919, de 9,7 % de leur production globale; dans la période de paix de 1921 à 1939, elles étaient tombées à 4,3 %. En 1947 elles ont représenté 6,6%. Le surplus des exportations des Etats-Unis par rapport à leurs importations représentait en 1919 4,9 % de la production globale; dans la période de 1921-1939, 1,8%; en 1947, 4,1%. Enfin ce qui est couvert par le plan Marshall, c'est-à-dire le surplus des exportations américaines par rapport à leurs importations d'Europe, a représenté 5,4% en 1919, 0,9% de 1921 à 1939, et 2,2% en 1947. Le surplus des exportations américaines à destination de l'Europe qui, pour nous, est quelque chose de considérable, n'est que de 2,2% pour les américains, de leur production manufacturière; ce qui signifie que le jour où ils auront une crise économique, ce ne sont pas ces 2,2% qui constitueront le moins du monde un élément de solution. La solution est dans leur marché intérieur.

Il est tout de même intéressant de constater par ces chiffres que le plan Marshall représente une aide financière à l'Europe de l'ordre de 2,2% de la production industrielle américaine, alors que l'aide financière fournie par les Etats Unis au lendemain de la première guerre mondiale à l'Europe a représenté 5,4%, c'est-à-dire plus du double.

Enfin, autre observation qui ressort de ces chiffres, c'est que le plan Marshall est le moyen de maintenir le courant actuellement existant entre l'Europe et les Etats-Unis. Ce n'est pas une augmentation, mais le maintien du statu quo; c'est la possibilité donnée à l'Europe de continuer à acheter cette année aux Etats Unis autant qu'elle a acheté les années précédentes, sans doute d'acheter mieux dans la mesure où notre récolte de blé sera plus abondante cette année. Au lieu d'acheter du blé nous pourrons acheter des céréales secondaires et de résoudre ainsi l'année prochaine le problème de la viande. De même dans la mesure où le problème du charbon se résoudra en Europe nous en achèterons moins aux Etats Unis et nous y achèteront davantage d'équipement. Cela permettra une meilleure utilisation, mais il faut se souvenir que le plan Marshall n'est pas une solution du problème de l'Europe. Il nous évite une catastrophe qui nous aurait menacés si nous avions dû interrompre nos importations des Etats Unis; et c'est énorme, mais ce n'est qu'un répit qui nous est donné pour résoudre le problème européen, qui subsiste dans son intégralité.

Quels sont alors les moyens de redressement ? Ils sont examinés dans le rapport de la commission.

Nous partons de ce fait fondamental qu'il y a 7.500 millions de dollars de déficit dans les rapports de l'Europe avec les pays d'outre-mer, dont 5 milliards dans les rapports des pays d'Europe avec les Etats Unis. Dans l'ensemble de ces chiffres nous avons une

partie qui tient au déséquilibre de la balance commerciale, une autre aux variations des prix de répercution sur ce déséquilibre, et les deux tiers qui viennent de la perte permanente des investissements à l'étranger.

J'écarterai tout de suite, comme on l'a fait dans le rapport de la commission, une objection que certains pourraient présenter et qui consiste à dire : ces deux tiers proviennent de la perte des investissements à l'étranger; mais ces deux tiers n'intéressent pas toute l'Europe et seulement certains pays de l'Europe occidentale.

L'objection a été faite par le délégué polonais et elle vise en particulier, la Grande Bretagne. C'est un problème britannique, dans une certaine mesure français, beaucoup plus qu'un problème européen.

Et le rapport, analysant la situation, montre, en effet que c'est un problème européen.

La Grande Bretagne estime qu'à l'heure actuelle pour réaliser son équilibre, il lui faudrait par rapport à 1938 augmenter ses exportations de 75 %, soit 2 milliards de dollars de plus, au taux de 1938.

Evidemment, si elle faisait ces 2 milliards de dollars d'exportations supplémentaires uniquement à destination des pays d'outremer, cela allègerait très sensiblement ce que, par ailleurs, devraient faire, les autres pays d'Europe, mais en 1938 la Grande Bretagne importait de ces pays plus de 600 millions de dollars. Sa balance commerciale vis-à-vis l'eux était déficitaire de cette somme; alors que dans les circonstances présentes elle est exportatrice et un solde positif vis-à-vis des autres pays d'Europe et qu'elle va tendre à rétablir son équilibre en augmentant ses exportations non vers les pays d'outremer mais vers les pays d'Europe. Ce qui fait qu'en résolvant ce problème elle en fait supporter la charge à d'autres et que le problème du déficit des investissements s'est formé sur l'ensemble de l'Europe comme un tout qu'il est nécessaire de prendre.

Le rapport note, en particulier, la gravité de la situation qui vient du fait, comme conséquence de la perte des investissements, que toute la structure commerciale de l'Europe d'avant guerre, se trouve à l'heure présente détruite car elle était basée sur les trois faits suivants : 1^o- l'Angleterre a eu une balance des comptes positive grâce aux revenus des investissements qu'elle recevait de l'étranger; 2^o- En face de cette balance positive l'Angleterre a, avec les autres pays d'Europe, un déficit de sa balance commerciale de 600 millions de dollars; 3^o- les autres pays d'Europe ayant exporté vers l'Angleterre reçoivent en paiement des livres sterling avec lesquelles ils achètent

en Allemagne. Cette dernière, grand pays exportateur, exportait surtout à l'intérieur même de l'Europe et d'est avec le produit de ses exportations industrielles qu'elle pouvait acheter les produits alimentaires indispensables à sa population. Ce qui fait que c'est au fond le solde né d'investissements britanniques qui réalisait l'équilibre de la balance allemande des comptes. Aujourd'hui, du fait de la disparition des investissements c'est tout ce circuit triangulaire du commerce intereuropéen qui se trouve définitivement détruit et c'est l'ensemble du commerce européen qui doit être reconstruit et révisé sur de nouvelles bases.

Comment essayer d'y parvenir ? Il y a dans le rapport des suggestions qui vont être davantage étudiées. Il y a 2.700 millions de dollars qu'il faut trouver en vue du retour à la situation d'avant guerre. On peut envisager pour cela d'augmenter dans de très notables proportions nos exportations vers les Etats-Unis. Il faut tout faire pour y arriver sans oublier que les possibilités resteront toujours, malgré tout, extrêmement limitées. Nous autres, Français, nous avons, en particulier, la possibilité, dès que nous serons revenus à une situation plus normale, de développer vers les Etats-Unis nos exportations traditionnelles de produits de luxe, de liqueurs, cognacs, vins fins, articles de Paris, etc... sous la condition peut être que nos exportateurs abandonnent leur individualisme et se groupent car ce n'est que groupés qu'ils pourront essayer de conquérir le marché américain. Il faut pour cela d'énormes ressources en matière de publicité; à condition aussi qu'ils arrivent à comprendre que les Etats Unis ce n'est pas seulement New York, Boston, Philadelphie, mais que l'Amérique commence de l'autre côté des Alleghenys et que l'Europe doit conquérir le marché des middletowns, de la petite ville du Middle West, base des Etats Unis, où il y a beaucoup à faire. Mais lorsque nous aurons fait le maximum n'oublions pas que cela ne résoudra pas le problème, que cela sera très peu, car avant la guerre les importations totales de produits manufacturés, industriels et agricoles que les Etats Unis recevaient de tous les pays étrangers, n'atteignaient pas 2 % de la valeur totale de la production manufacturière américaine.

Il nous faut donc développer nos industries de luxe, nos exportations de produits manufacturés à destination des Etats Unis, mais en sachant que cela n'atteindra jamais pour l'ensemble de l'Europe et pour la France en particulier des chiffres comparables au volume de notre déficit.

Deuxième problème. Alors exportons vers d'autres pays d'outre-mer et essayons d'obtenir d'eux des dollars avec lesquels nous paierons le déficit des Etats Unis.

Ici nous avons alors de grosses possibilités. Dès maintenant dans le reste des pays d'outremer la situation de l'Europe n'est pas tellement mauvaise. En 1947 elle a couvert pas ses exportations 73 % de ses importations des autres pays d'outre-mer.

En faisant un effort on peut rapidement atteindre l'équilibre et bientôt le dépasser.

Il faut voir comment. A la Conférence de la Havane quelque chose est apparu aux yeux de tous : c'est la révolte de l'ensemble des pays neufs qui ne veulent plus être utilisés uniquement comme source de produits agricoles et de matières premières et comme débouchés pour des produits manufacturés, et veulent eux aussi s'industrialiser.

Les Indes commencent à le faire; tous les pays d'Amérique du sud, qui sont très riches en matières premières, commencent eux aussi leur industrialisation. Cet effort est gêné par le manque de main d'œuvre et par le défaut de capitaux. Ces pays réclament des investissements étrangers avec les garanties nécessaires pour sauvegarder leur indépendance, mais ils veulent s'industrialiser. Nous allons donc assister dans les années à venir à un mouvement général d'industrialisation des pays neufs.

Cette industrialisation commence toujours par les industries légères fournissant directement des produits manufacturés à la population. Ce que nous pouvons faire, c'est de favoriser, d'aider cette industrialisation par la fourniture d'outillage et de produits de l'industrie lourde.

J'ouvre ici une parenthèse. Je me rappelle un souvenir latent de l'année dernière où j'avais la responsabilité de cette politique et de la bataille que j'ai dû mener à la fois à l'intérieur et à l'extérieur au sujet des tuyaux de fonte de Pont-à-Mousson car tout le monde m'en réclamait, on criait à l'intérieur où on en a terriblement besoin, mais les pays de l'Amérique du Sud en réclamaient tous. Et j'ai dit : je vous en donnerai si vous prenez des articles de Paris des parfums, des cognacs, et nos articles de luxe, lesquels n'auraient pas été importés s'ils n'avaient pas été la condition d'envoi des tuyaux de fonte de Pont-à-Mousson. Donc vers l'ensemble de ces pays neufs en voie d'industrialisation, il y a pour l'Europe et pour la France des possibilités énormes de développement à condition de développer notre industrie lourde, à condition d'exporter les produits de notre métallurgie, de notre industrie des produits chimiques, de notre appareillage électrique. C'est le développement en Europe des grandes industries de base qui permettra des exportations à destination de ces pays.

Le rapport indique qu'il y a de grosses possibilités dans ces pays, mais avec cette réserve que cela ne rapportera pas beaucoup de dollars, car tous ces pays neufs sont à l'heure actuelle déficitaires eux aussi vis-à-vis des Etats Unis. Ces derniers exportent vers les pays non européens 4.500 millions de dollars de plus qu'ils n'importent

Si nous développons notre industrie lourde elle réussira à trouver des débouchés même assez éloignés, même dans ces pays qui, économiquement, pourront se servir aux Etats Unis parce qu'ils en sont très proches, mais qui, politiquement préféreront dépendre d'autres pays moins près d'eux, et ne pas recevoir leur outillage d'un puissant voisin. Il y a donc là des possibilités pour l'Europe de prendre la place des Etats-Unis et dans la mesure où nous développerons nos exportations, notre déficit vis-à-vis des Etats Unis diminuera et un équilibre s'établira, mais je le répète, nous auront toujours à nous procurer un chiffre important de dollars, parce que ces pays sont

- 14 -

déficitaires dans leur balance des comptes vis-à-vis des Etats-Unis.

Il faudra combiner la troisième ressource: la diminution des importations des Etats-Unis.

Dans ces importations il y a trois parties: une partie comprenant le charbon, le blé, les textiles qui disparaîtra, nous l'espérons., assez vite; une partie comprenant la reconstruction qui correspond à la période du plan Marshall et doit se terminer après; ensuite après la période pendant laquelle nous serons sous la protection du plan Marshall on en reviendra aux importations normales. Il faut reconnaître que pour beaucoup de produits, ces importations normales sont extrêmement difficiles à réduire. Il y a des produits comme le café, le thé, l'essence dont nous manquons actuellement et dont l'ensemble des pays de l'Europe importe à l'heure actuelle des Etats-Unis 55 % de plus qu'avant guerre. Cela diminuera car les stocks aux Etats-Unis s'épuisent, car cet hiver il a suffi qu'il fasse froid, que les transports soient quelque peu ralentis pour qu'à New York il y ait eu une crise de 15 jours pour l'essence et le mazout, ce qui fait que toute une partie de la ville n'a pu être chauffée. Il y aura une orientation de plus en plus grande vers le Middle West, mais en attendant nous importons 55 % de plus qu'avant guerre.

Si on examine les seuls postes sur lesquels on puisse réellement faire des économies d'importations, lesquelles s'élevaient avant guerre pour l'Europe, à presque un milliard de dollars, on voit qu'il s'agit de l'industrie chimique, de l'industrie mécanique, c'est-à-dire de ces mêmes industries lourdes dont nous avons vu qu'elles étaient la seule possibilité d'exportation à destination des pays neufs. Ce sont elles aussi qui peuvent remplacer les importations faites jusqu'ici des Etats-Unis.

La conclusion du rapport, est la nécessité absolue et rapide, pendant la période où l'Europe peut un peu souffler, de développer les grandes industries de base qui sont la seule possibilité et la seule condition d'un rétablissement de la balance du commerce européen. Seulement pour que ces grandes industries de base puissent concurrencer les Etats-Unis dans des conditions favorables, pour qu'elles puissent atteindre des prix de revient faibles, il est indispensable qu'au point de départ les industries qui seront élargies et les nouvelles puissent travailler avec à leur disposition un marché extrêmement large de 200 ou 250 millions d'habitants, le marché d'une petite nation de 30 à 40 millions d'habitants étant insuffisant.

La conclusion du rapport pose donc le problème de la rénovation européenne. Il s'est contenté d'en faire une analyse. Ne voyons donc pas plus loin, mais ce qui s'en dégage c'est la nécessité de l'union économique afin de créer un marché suffisamment large pour le développement des grandes industries lourdes qui seules peuvent permettre à l'Europe de réaliser à terme un équilibre de sa balance commerciale, c'est aussi la nécessité du développement du commerce intereuropéen qui s'est effondré au cours des années qui viennent de s'écouler.

- 15 -

L'Europe a donc à résoudre à la fois deux problèmes, le problème des relations commerciales avec les pays d'outre-mer et spécialement les Etats-Unis, et le nouvel équilibre à trouver à cet effet; ensuite le problème des relations est-ouest à l'intérieur de l'Europe pour reconstituer le commerce intereuropéen.

Il était normal que les discussions à la Commission économique s'engagent sur ces deux questions: le plan Marshall et l'unification économique de l'Europe de l'ouest d'une part, et les relations est-ouest de l'autre.

J'en arrive alors au troisième point de mon exposé qui sera beaucoup plus brève. Je m'excuse de m'étendre un peu longuement sur ce qui s'est passé à cette Commission pendant quinze jours.

Nous nous sommes trouvés là au nombre de 27 délégués; les deux blocs de l'Europe de l'ouest et de l'Europe de l'est.

Je dois dire que quand on observe la situation la réalité économique et diplomatique est beaucoup plus nuancée que ne le laissent supposer les affirmations quotidiennes relatives à l'existence de ces deux blocs.

Dès notre arrivée là-bas nous avons trouvé au moins quatre orientations différentes.

C'est d'abord la position britannique qui est, dans l'ensemble, la plus hostile à la Commission économique européenne. Je crois qu'il n'y a pas une sympathie excessive entre certains membres du Gouvernement britannique et le Secrétaire général de la Commission. Il y a des questions personnelles là-dedans. La Délegation britannique avait au fond le sentiment que l'organisation des 16 à Paris pourrait suffire et qu'on pourrait assez facilement mettre en sommeil au moins provisoirement la commission européenne et n'aviser - les Britanniques l'ont indiqué à plusieurs reprises - les problèmes des relations Est-Ouest à l'intérieur de l'Europe, que sur la base d'accords bi-latéraux comme celui que nous avons ratifié hier entre la France et la Pologne et comme un certain nombre d'accords que la Grande Bretagne a signés avec les pays de l'Europe de l'est, mais sur une base de négociations strictement bilatérales.

Telle était la position de la Grande Bretagne qui était assez soutenue par les Pays-Bas, suivis avec plus de réserve par les Belges et les Luxembourgeois qui étaient, à la fin, plus attirés par la position française.

Ensuite, il y avait une deuxième orientation, l'autre extrême, si vous voulez: la position des Russes, qui a mal changé au cours des négociations. Elle a été dominée au départ par l'idée

de faire de la propagande. Il faut reconnaître que dans les négociations internationales, indépendamment des discussions de fond, il y a une difficulté réelle à travailler avec les Russes en raison de leur tendance à introduire dans les questions d'intérêt national des conceptions politiques. Il est plus facile de s'entendre avec des Polonais, des Tchèques, des Bulgares qui, tout en ayant les mêmes tendances politiques, ont reçu une formation d'esprit plus latine, et ont l'habitude de discuter selon les mêmes méthodes que nous. La difficulté avec les Russes, c'est l'impossibilité de jamais centrer le problème. A propos de n'importe quelle question, ils font un grand discours de trois quarts d'heure où ils introduisent l'univers entier, Karl Marx, Lénine, la philosophie, n'importe quoi. Cela recommence tout le temps, et leurs interventions sont avant tout axées sur des préoccupations de propagande.

Les délégués russes étaient venus avec des instructions extrêmement vagues au point de départ, sinon ne pas rompre, se servir de la tribune comme moyen d'attaque contre le plan Marshall et essayer en même temps d'arriver à des propositions constructives. Il a semblé au point de départ qu'il y avait un changement de tactique dans la position russe.

Il y a trois mois, M. A..... avait, au Conseil économique et social, à Lake Success, lancé une grande attaque contre la commission européenne en déclarant qu'elle avait trop de groupes de travail. Dès son arrivée à Genève il a proposé la création de quatre Comités de plus, donc changement de tactique très net.

Il semblait que celle-ci n'était plus d'attaquer la Commission mais de la gonfler et de lui faire, sur le plan régional, prendre l'ensemble des fonctions qui ont été attribuées à des organismes spécialisés internationaux. C'est ainsi par exemple que les Russes nous ont proposé de créer un Comité de la main-d'œuvre. On avait, dans le cadre du Comité des industries de base qui examinait les goulets d'étranglement de l'industrie, un sous-comité de la main-d'œuvre qui a étudié spécialement le goulet d'étranglement de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le problème de la formation professionnelle. Les Russes n'ont fait de grands discours; il y a un problème des salaires, un problème de ceci, un problème de cela; il faut créer des comités avec la compétence voulue pour étudier toutes ces questions, car etc... vous voyez d'ici tout le discours.

Cela signifierait que sur le plan européen le Comité de la main-d'œuvre devait prendre les fonctions du B.I.T.

De même nous avons à la commission européenne, en commun avec la F.A.O., créé un sous-comité des machines agricoles pour envisager ce qui, sur le plan industriel, doit être fait pour que la F.A.O. puisse aider à développer la production agricole. Les Russes voulaient étendre le Comité agricole pour étudier le problème agricole européen, c'est-à-dire lui faire remplir les

fonctions de la F.A.O. Ils ont prévu, d'une part la création de deux Comités supplémentaires: un comité du développement des pays non industrialisés spécialement ceux de l'Est pour prendre les fonctions de la Banque internationale, et un comité du commerce pour examiner le problème général des relations commerciales, c'est-à-dire prendre les fonctions de l'Organisation internationale du commerce qui vient justement de commencer à fonctionner à la Havane.

Il y avait donc très nettement une tactique d'extension de la Commission économique européenne, de lui faire absorber sur le plan européen les organismes internationaux. Les Russes ne sont pas dans les organismes spécialisés où s'y trouvent en minorité. Ils pensaient par conséquent qu'il leur serait possible d'être plus influents dans le cadre purement et spécialement européen, et en même temps ils marquaient leur volonté de se servir de la Commission de Genève comme d'une tribune pour attaquer, contrer et limiter les organismes issus du plan Marshall.

La troisième orientation était celle des pays de l'Est qui, le plus souvent, ont été tenus dans l'ignorance des initiatives russes, et qui alors qu'ils avaient eu en Octobre une attitude identique à celle de la Russie, ont eu, cette fois, une position quelque peu différente.

Je passe sur la Yougo-Slavie qui est plus papiste que le pape et plus russe que la Russie et qui a attaqué avec violence le plan Marshall en préconisant presque une sorte d'autarcie européenne.

Par contre la Bulgarie, l'Albanie, la Roumanie insistaient sur le développement de leur commerce avec l'Ouest et même avec les pays d'outre-mer; la Pologne, soutenue avec plus de mollesse par la Hongrie et la Tchécoslovaquie, a pris très nettement position pour un rapprochement est-ouest. Il lui est même arrivé de prendre l'initiative d'un projet de résolution qui n'avait pas le visa politique de la délégation soviétique et qu'elle a dû retirer ensuite alors qu'il avait des chances de passer parce que j'avais immédiatement donné l'accord de la délégation française.

La position de cette dernière a été la fermeté sur les choses essentielles, sur ce qui touchait au plan Marshall et au problème de l'Allemagne, par ailleurs la conciliation afin de conserver et si possible d'étendre les fonctions de la Commission européenne, de favoriser le développement des relations économiques est-ouest en essayant de surajouter aux négociations purement bilatérales qui ont eu lieu jusqu'ici, mais à condition de la préparer soigneusement, l'établissement d'un plan général entre l'ensemble des pays de l'ouest et l'ensemble des pays de l'est.

Nous avons été soutenus à fond par les Scandinaves, avec un peu d'hésitation par les Belges et les Luxembourgeois, et surtout par les Américains qui, à aucun moment, n'ont pris l'initiative.....

- 18 -

mais qui étaient soucieux à la fois qu'il n'y ait point d'empêtement sur les organisations du plan Marshall et que restât la possibilité à Genève d'un rapprochement entre l'est et l'ouest de l'Europe.

Les Américains ont toujours laissé la délégation française prendre l'initiative, mais nous ont, je le répète, tout le temps et sur tous les points donné leur appui complet.

Les débats ont porté essentiellement sur les points que j'ai indiqués.

Il y a eu d'abord toute une bataille sur le problème allemand qui a été accroché par les Russes à l'occasion d'une question minuscule.

On avait arrêté les fonctions de l'ancien organisme de répartition des charbons. A la deuxième session, nous avions chargé le secrétaire de se mettre en rapport avec les autorités de contrôle de Berlin pour établir, en ce qui concerne le problème allemand, une liaison avec la Commission économique européenne et les autorités de Berlin, et on l'avait chargé de l'établir dans chaque zone. Mais l'opposition soviétique à Berlin a empêché la liaison de se faire, de sorte que le secrétaire a établi un petit bureau à Francfort pour régler toutes les questions relatives au charbon et à l'acier.

Attaque de la délégation russe qui a déclaré que c'était prendre position pour la division de l'Allemagne; réponse assez violente du délégué anglais, appelé "le bouillant Hector", Mac-Neil, qui a riposté d'une manière qui n'était pas toujours conforme à la diplomatie traditionnelle. La discussion entre Russes et Anglais a atteint sur ce point un degré de violence qui ne s'est terminé qu'après que la délégation française eût demandé de revenir simplement au sujet, et nous avons proposé une formule d'unanimité qui a été acceptée, et constatant l'existence d'accords de principe, marquant l'accord sur le souhait de voir établir un bureau à Berlin, et disant que s'il était établi, celui de Francfort lui serait subordonné. Cela a été finalement adopté.

On a réglé le problème de la main-d'œuvre en transformant le Comité de la main-d'œuvre en sous-comité.

La grosse bataille a porté sur les deux propositions de création d'un Comité économique et d'un Comité du Commerce. J'ai pris position en déclarant qu'on ne pouvait pas créer de comités nouveaux sans étude, car ils risquaient de doubler les organismes internationaux et de paraître en opposition avec ce qui, par ailleurs, se faisait à Paris, mais en indiquant cependant qu'il y a un problème des relations Est-Ouest qui doit être examiné.

Nous avons créé ce qu'on appelle un "Comité ad hoc" qui doit fonctionner dans l'intervalle de deux sessions jusqu'en octo-

bre. Nous avons chargé le Secrétariat de demander dans son prochain rapport à tous les pays de l'Est de fournir le bilan des importations qui leur sont nécessaires et des exportations qu'ils peuvent fournir en échange. Nous avons également chargé le Secrétariat de faire, dans le même sens que sa première étude dont je vous ai donné l'analyse, un bilan général des relations commerciales entre Etats européens à l'heure actuelle, des moyens par lesquels une nouvelle structure des relations commerciales à l'intérieur de l'Europe pourrait être établie, car on ne peut pas revenir au passé; enfin, un bilan général de ce qui pourrait être un plan de développement des relations Est-Ouest.

Le Secrétariat doit présenter ce rapport au "Comité ad hoc" qui soumettra le problème avec des suggestions à la prochaine réunion. Il est possible que d'une analyse et d'une étude apparaîsse alors la nécessité d'un Comité des relations commerciales, ou d'un Comité spécial pour étudier ce problème des relations est-ouest et essayer d'aboutir à des réalisations. Nous le verrons la prochaine fois.

J'ai été soutenu tout de suite par les Américains et les Scandinaves, les Anglais se sont fait tirer l'oreille, mais ont cependant marché; les Russes se sont opposés à ma résolution pendant quarante-huit heures en faisant des discours interminables dont le but était très nettement de gagner du temps et d'attendre des instructions de Moscou. Brusquement ils ont fait volte face. Le dimanche matin ils ont accepté ma résolution qui a été adoptée à l'unanimité.

Voilà les observations générales que je voulais présenter. Nous avons trouvé là un type de changement d'attitude chez les Russes. J'ai signalé ce changement d'attitude par télégramme au quai d'Orsay.

Il nous a semblé que les Russes, toujours négatifs, étaient revenus à la volonté de faire quelque chose. C'est la conversation finale du 8 mai qui a montré qu'il y a vraiment de leur part, un changement de tactique. C'est une chose à surveiller.

La conclusion de la commission de Genève est que je crois que l'intérêt de la France est de passer aussi rapidement que possible au problème d'unification économique. Les rapports fournis sont décisifs sur la nécessité absolue d'aller dans ce sens, mais de faire à la fois l'unification rapide de l'Europe de l'Ouest et, car l'un n'exclut pas l'autre, le problème des échanges intereuropéens, notamment la possibilité de développer le maximum d'échanges, entre l'Europe de l'ouest unifiée le plus possible, et l'Europe de l'Est.

(Applaudissements).